



Débat d'orientations budgétaires 2025

Rapport pour la tenue du débat d'orientations
budgétaires 2025

Réunion du Comité syndical du 5 décembre 2024



Sommaire

Dans le cadre des dispositions législatives, les Collectivités Territoriales de plus de 3.500 habitants et les Etablissements Publics regroupant des collectivités de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget.

Le vote du Budget Primitif du SYANE est programmé le 30 janvier 2025.

Le présent rapport réunit les bilans, les analyses, les éléments financiers, les contraintes et les propositions pour la tenue de ce débat d'orientations budgétaires.

I - CONTEXTE ET ORIENTATIONS GENERALES ----- 4

II - PRINCIPALES ORIENTATIONS ET PROPOSITIONS POUR 2025 - 6

1) <u>LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 2025</u>	6
2) <u>LE PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX</u>	7
3) <u>EBORN, LE SERVICE DE RECHARGE PUBLIC POUR VEHICULES ELECTRIQUES</u>	7
4) <u>LE DOMAINE DU NUMERIQUE</u>	7
5) <u>LES RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR</u>	9
6) <u>LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS</u>	9
7) <u>LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE</u>	10
8) <u>L'ORGANISATION ET LE DIMENSIONNEMENT DES SERVICES</u>	10

III - L'EPARGNE ET LE FINANCEMENT DES ACTIONS DU SYNDICAT ----- 15

1) <u>LA PART COMMUNALE DE L'ACCISE SUR L'ELECTRICITE - EX. TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE (TCCFE)</u>	16
2) <u>REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AFFERMAGE</u>	16
3) <u>FINANCEMENT DES AIDES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE (FACE)</u>	17
4) <u>CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS</u>	17
5) <u>SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</u>	18
6) <u>SYNTHESE DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2025 (TRAVAUX SUR LES RESEAUX ENERGIE, FIBRE OPTIQUE, ET RESEAUX DE CHALEUR)</u>	18
7) <u>GESTION DE LA DETTE</u>	19

IV - ELEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS, ANALYSES ET DETAILS DES PROPOSITIONS POUR 2025 ----- 26

1) <u>PROGRAMMES DE TRAVAUX - BILAN 2024</u>	26
2) <u>PROGRAMMES PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT 2025 DU SYANE</u>	27
3) <u>NUMERIQUE</u>	29
4) <u>ECLAIRAGE PUBLIC</u>	31
5) <u>ÉNERGIES RENOUVELABLES</u>	33
6) <u>DOMAINE DE L'ÉNERGIE (MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, RENOVATION THERMIQUE, TRANSITION ECOLOGIQUE, ACCOMPAGNEMENT A LA PLANIFICATION ENERGETIQUE, ACHATS GROUPES D'ÉNERGIE)</u>	36
7) <u>RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUE ET CARBURANTS ALTERNATIFS</u>	41
8) <u>SOLIDARITE</u>	43

I - Contexte et orientations générales

Une année 2024 marquée par une transition structurante

L'année 2024 a constitué une année charnière pour le SYANE. Suite à l'arrivée d'un nouveau Directeur Général des Services en cours d'année 2023, le Syndicat a engagé une phase de consolidation pour redonner un socle stable et réorienter l'activité de la structure après plusieurs années de développement intense.

Dans ce contexte, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024 avait ainsi fait le choix d'une limitation du développement (par exemple en matière de RH, avec seulement deux pérennisations de postes temporaires et le non-recrutement de certains postes créés au tableau des effectifs).

Le travail de consolidation commence à porter ses fruits : suite au diagnostic financier et juridique et à la nouvelle prospective financière, le SYANE a une vision plus claire de ses capacités d'action. La situation financière apparaît rassurante, offrant des perspectives solides malgré un contexte économique difficile pour les collectivités locales en France.

Un contexte économique national exigeant, mais une résilience marquée pour le SYANE

Alors que de nombreuses structures publiques sont confrontées à des difficultés financières, en lien avec les choix de rigueur du Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, le SYANE demeure relativement épargné. Toutefois, certains secteurs présentent des risques qu'il ne faut pas sous-estimer. Par exemple, le domaine des réseaux secs a des risques importants de perte de subvention.

Le SYANE a une situation spécifique liée à la nature de ses ressources ; cet atout renforce **la nécessité d'une gestion toujours plus rigoureuse de l'activité du Syndicat, et l'engage à être efficace dans sa capacité d'agir pour ses adhérents** : le SYANE est l'une des seules structures de Haute-Savoie qui a la capacité de mener des projets permettant d'apporter des économies substantielles aux collectivités ou qui permette de faire aboutir des projets communaux que la situation financière aurait pu bloquer.

2025 : consolidation et développement

Ainsi **l'année 2025 s'inscrit dans la continuité de cette phase de consolidation**, avec un accent mis sur le renforcement des services ressources (finances, DSI, communication) et la finalisation d'un projet de structure, « Horizons SYANE 2028 », qui permettra de fixer un cap clair, et d'améliorer l'organisation et la lisibilité de la structure.

Elle s'inscrit également dans la poursuite d'une dynamique de développement ambitieux.

Parmi les initiatives majeures figure le projet Sy'nergies, destiné à accompagner durablement les collectivités dans la rénovation de leur patrimoine bâti. Ce projet remplace l'Appel à Projets existant, en introduisant une approche innovante d'accompagnement technique et financier, en réponse à des attentes exprimées par de nombreuses communes.

En parallèle, le SYANE poursuit le développement de ses réseaux de chaleur, avec la perspective de créer de nouveaux outils de gouvernance, tels que des Sociétés Publiques Locales (SPL), pour répondre aux besoins des grandes collectivités.

De même, la politique d'accompagnement des territoires en matière de numérique poursuit son développement, dans une logique de mutualisation et de présence plus forte dans les territoires.

Enfin, un travail important de consolidation est en cours pour la SEM Syan'ENR, visant à renforcer sa viabilité et son rôle stratégique.

Une opportunité stratégique avec le dispositif ELENA

Le dépôt du dossier de demande de subvention ELENA représente une opportunité significative pour le SYANE. Ce dispositif offre la possibilité de financer à moindre coût plusieurs développements d'activités, dans des domaines variés (rénovation énergétique, énergies renouvelables, éclairage public...) avec la flexibilité de revenir sur ces engagements si les projets ne répondent pas aux objectifs fixés. Cette approche garantit une optimisation des ressources tout en favorisant l'innovation.

En 2025, le SYANE s'engage à conjuguer rigueur et ambition, consolidation et innovation, afin de répondre aux attentes de ses adhérents et d'inscrire durablement ses actions dans une dynamique de progrès pour les territoires.

II - Principales orientations et propositions pour 2025

Le présent Rapport se poursuit avec une synthèse des principales propositions pour 2025.

NB : Les données financières détaillées et analyses correspondantes, les chiffrages et propositions propres à chaque secteur et domaine d'activité du Syndicat sont développées dans la 4^{ème} partie du rapport, à laquelle les membres du Comité sont invités à se référer pour plus de précisions.

1) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 2025

Budget principal (secteur Energies)		M€ TTC
Programme principal de travaux		
Réseaux d'électricité	10 M€	22,5
Eclairage public	9 M€	
Enfouissements coordonnés télécoms	2,5 M€	
Désignations de maîtrise d'ouvrage	1 M€	
Réseau de bornes de recharge véhicules électriques (IRVE)		1,6
PCRS / RTGE (Plan Corps De Rue Simplifié / Référentiel Très Grande Echelle)		0,7
Territoires intelligents et usages numériques		0,1
Electrification de sites isolés		0,3
Investissements indirects :		
Rénovation énergétique du patrimoine bâti - Projet Sy'nergies (avances remboursables)		1,5
Réseau public de chaleur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS - Apport à la SPL		0,8
TOTAL		27,5
Budget annexe Très Haut Débit		M€ HT
Construction du RIP fibre optique - Inscription pour 2025 en AP/CP		22
Budget annexe Réseaux de Chaleur et de froid		M€ HT
Travaux réseaux de chaleur		22,5
TOTAL GENERAL		72 M€

2) LE PROGRAMME PRINCIPAL DE TRAVAUX

Le programme principal de travaux correspond aux investissements réalisés par le SYANE sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public ainsi que les enfouissements coordonnés des réseaux de télécommunications.

L'exercice 2024 a été marqué par une très forte dynamique en matière d'investissements (avoisinant 28 M€ en fin d'exercice). Les projections sur 2025 s'envisagent avec un ralentissement des besoins en travaux au sein des communes (contraintes budgétaires, exercice pré-électoral).

L'inscription budgétaire 2025 relative au programme principal de travaux s'évalue ainsi à 22,5 M€ (exposé en Commission Travaux).

3) EBORN, LE SERVICE DE RECHARGE PUBLIC POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le réseau eborn regroupe le service public de recharge déployé sur le territoire de 11 syndicats d'énergie départementaux, aujourd'hui organisé par l'intermédiaire d'un contrat de délégation de service public, dont le SYANE est coordonnateur.

Dans le contexte de fort développement des véhicules électriques et de leurs usages, le réseau eborn affiche une utilisation croissante. Le bilan de l'utilisation des bornes eborn sur le territoire de Haute-Savoie confirme les chiffres de progression du véhicule électrique avec une augmentation de 37 % en énergie délivrée, passant de 1.995 MWh délivrés en 2022 à 2.737 MWh en 2023. Cela représente environ 25 % de l'énergie délivrée sur le réseau eborn (11.100 MWh). Cette tendance se poursuit sur le premier semestre de l'année 2024.

Sur les quelques 1.350 bornes du réseau eborn, le SYANE en compte 220, ainsi qu'une soixantaine de bornes en cours de déploiement.

Le SYANE a porté en 2022 et 2023 la réalisation d'un schéma directeur (SDIRVE) pour évaluer les besoins en termes de recharge ouverte au public à moyen terme (échéance 3 et 5 ans). Les conclusions de ce SDIRVE aboutissent au constat d'une forte évolution à moyen terme des points de charge nécessaires pour faire face aux besoins collectifs croissants.

En 2025, il est proposé de maintenir une politique d'investissement forte permettant au SYANE d'accompagner cette croissance des besoins du territoire avec notamment le déploiement de 60 bornes de recharge (30 financées à 100 % par le SYANE et 30 en co-financement avec le délégataire) pour couvrir environ 40 % des besoins de recharge ouverte au public du territoire. Cette politique de déploiement sera questionnée pour l'année 2026 à la suite de l'actualisation du SDIRVE qui aura lieu en 2025.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 1,6 M€ au budget 2025 pour la réalisation de ces bornes (1,033 M€ portés directement par le SYANE et 0,584 M€ sous forme de subvention d'investissement versée au délégataire). Le financement sera assuré entre les communes bénéficiaires (454 K€), les aides Advenir (135 K€) et le SYANE.

Le reste à charge pour le SYANE est estimé à 1,028 M€.

4) LE DOMAINE DU NUMERIQUE

a. Réseau très haut débit en fibres optiques

A fin 2024, le délégataire du SYANE, Altitude Infrastructure Haute-Savoie, dispose d'environ 290.000 prises en exploitation. Plus de 250.000 logements sont maintenant éligibles à la fibre sur le réseau SYANE, et plus de 125.000 ont souscrit à un service très haut-débit.

En 2024, environ 40.000 locaux ont été nouvellement rendus éligibles au FTTH. Ce résultat reste inférieur aux objectifs.

Pour 2025, l'objectif est de rendre éligible au FTTH environ 40.000 prises supplémentaires. Il est proposé d'inscrire pour cela au budget 2025 du BATHD une enveloppe de 22 M€ HT d'investissements.

b. Couverture mobile

En 2024, ce sont 11 nouveaux relais de téléphonie mobile qui ont été programmés sur la Haute-Savoie, ce qui porte à 73 le nombre total de secteurs améliorés depuis le début du dispositif en 2018.

Pour 2025, il est proposé de réduire l'engagement du SYANE en la matière pour les raisons suivantes :

- Le programme national « NEW DEAL mobile » dans lequel s'inscrit l'action du SYANE depuis 2018 se terminera au premier semestre 2025.
- L'agent territorial qui gère cette activité au SYANE partira en retraite en février 2025.

Il est proposé de ne pas reconstruire l'expertise technique au SYANE après le départ de l'agent, et de réduire en conséquence l'engagement du SYANE en matière de téléphonie mobile dès 2025. Même si le SYANE pourra toujours apporter un certain niveau d'accompagnement à ses membres dans le cadre de son activité de mutualisation numérique communale et scolaire (MNCS), il ne sera en revanche plus expert en la matière, et ne pourra plus réaliser les mesures et analyses précises des couvertures.

Il est donc proposé d'inscrire au budget 2025 les seuls montants permettant de gérer la finalisation du dispositif NEWDEAL, soit 2.000 € en fonctionnement.

c. Territoires intelligents et usages du numérique

Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) :

- L'année 2024 marque la quasi-finalisation du premier « millésime » du PCRS de Haute-Savoie. Toutes les photographies aériennes ont été réalisées, il reste à livrer les données vectorisées.
- Pour 2025, il est prévu de réaliser les premières acquisitions aériennes du deuxième « millésime PCRS » et d'inscrire pour cela de nouveaux crédits d'investissement pour un montant de 640 K€ TTC.

Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS) :

- Au cours de l'année 2024, qui a été l'année de lancement opérationnel de ce service d'accompagnement à l'informatique communale, 26 structures ont adhéré au service, représentant 34 communes bénéficiaires.
- L'objectif 2025 est d'améliorer le niveau de proximité avec les adhérents aux services, de développer de nouvelles thématiques, notamment l'accompagnement à l'usage du réseau Très Haut Débit, et de développer l'offre d'accompagnement en matière de sécurité informatique.
- Il est pour cela proposé de renforcer le dispositif avec le recrutement d'un second Conseiller Numérique (niveau technicien - financé par le Budget Annexe Très Haut Débit).
- Il est proposé pour les services MNCS d'inscrire les montants suivants : 50 K€ d'investissement, 21 K€ de fonctionnement au budget 2025.

Territoires Connectés et durables, et Innovation :

- En 2024, le passage à l'étape opérationnelle de l'expérimentation relative à la mutualisation d'un réseau d'objets connectés (Expé'loT) s'est concrétisé par l'installation des premiers équipements réseaux par le SYANE : 9 relais radio spécifiques à la collecte des compteurs connectés et autres capteurs ou objets connectés. Pour 2025, il est proposé de poursuivre l'expérimentation et d'inscrire une partie des crédits 2024 non consommés pour étendre l'expérimentation à d'autres partenaires qui ont exprimé un intérêt (CCPEVA, MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT...), ainsi que pour préparer le lancement du service mutualisé de long terme dans le prolongement de l'expérimentation.
- Il est aussi proposé de lancer une expérimentation relative à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle de type « Grand Modèle de Langage » pour les collectivités territoriales et directions générales des services (outils de type ChatGPT, Copilot, Gemini...)
- Pour ces projets, il est proposé d'inscrire 80 K€ en investissement et 92 K€ en fonctionnement.

5) LES RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR

A fin 2024, 21 projets de réseaux publics de chaleur ont été confiés à la régie Syan'Chaleur. 12 d'entre eux seront dans une phase de réalisation de travaux en 2025, pour aboutir selon le cas à leur mise en service et réception (PASSY), ou à leur extension.

Ainsi, près de 22,5 M€ HT d'investissements sont prévus en 2025 sur le Budget Annexe Réseaux de Chaleur (BARC).

Ces dépenses d'investissement seront équilibrées en recettes par les subventions de l'ADEME d'une part, au titre du Fonds Chaleur, et par le recours à l'emprunt d'autre part.

Sur le budget principal, il est prévu la réalisation par anticipation d'une partie du linéaire du réseau public de chaleur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, dont la compétence est exercée par le SYANE depuis 2024, pour un montant de 0,8 M€. Cet investissement sera par la suite remboursé par la structure qui sera mise en place pour la réalisation et la gestion du service public.

En section de fonctionnement du BARC, 10 réseaux publics devraient être en service à fin 2025 contre seulement 4 à fin 2024.

Le produit de vente de la chaleur pour les réseaux publics en service s'établit à 3,6 M€ HT pour 2025.

6) LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Depuis 2012, le SYANE accompagnait et soutenait financièrement et techniquement les communes qui engageaient des opérations de rénovation thermique de leur patrimoine bâti à travers un Appel à Projets annuel.

Cette politique incitative a permis de soutenir plus de 130 projets, avec une subvention qui pouvait atteindre 80 K€ par opération, et dont l'enveloppe se chiffrait annuellement à 800 K€.

Un bilan effectué sur 2023 a montré les limites du dispositif qui présentait un effet levier de plus en plus faible malgré un coût élevé. Les élus du SYANE n'ont pas souhaité reconduire cet Appel à Projets en 2024, mais le remplacer par un nouveau dispositif d'accompagnement.

Aussi, un nouveau projet a été enclenché afin de mettre en place un nouveau dispositif en cherchant un effet levier plus fort et une capacité à accompagner davantage de projets, le projet « Sy'nergies ».

Dans cette perspective des moyens humains ont été mobilisés et une première version du dispositif a été construite en 2024. Il s'appuie sur un système d'avances remboursables en lien avec un prêt d'intrant de 2,9 M€ souscrit auprès de la Banque des Territoires et un accompagnement technique renforcé. Afin de réduire le coût du projet, un dossier de candidature sur un programme européen ELENA a été déposé.

En 2025, nous attendons l'engagement de 1.470 K€ d'avances auprès des communes.

7) LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE

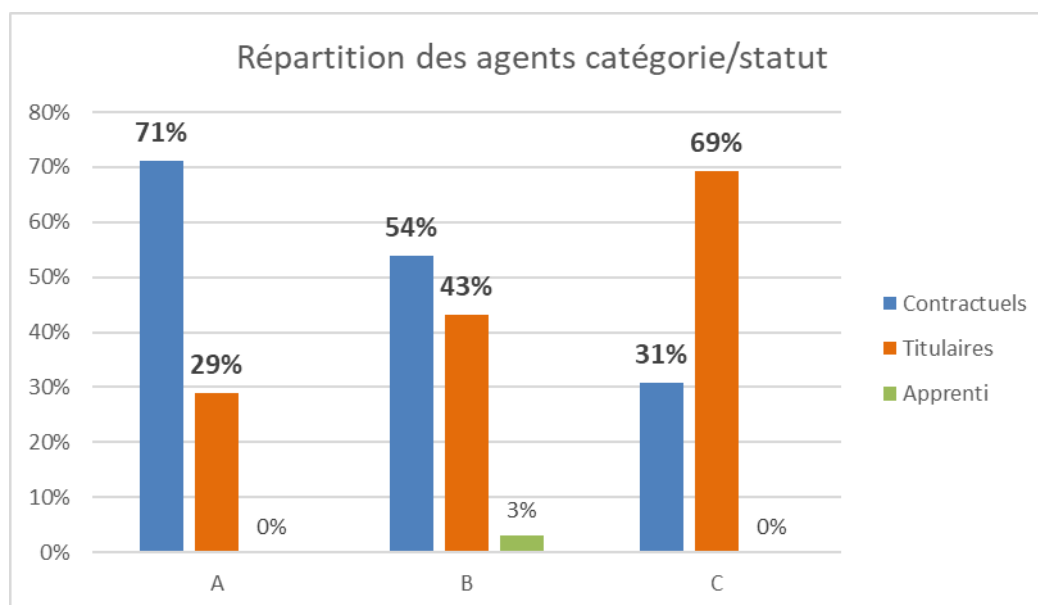
Le Contrat Chaleur Renouvelable, conclu entre l'ADEME et le SYANE en 2023, vise à développer sur le territoire un ensemble de projets d'énergies renouvelables thermiques issus de plusieurs filières (chaleur fatale, géothermie, biomasse, solaire et réseaux de chaleur associés). Ce contrat permet d'apporter des subventions aux porteurs de projets, publics ou privés, de toute taille.

Le contrat chaleur mis en place à partir de septembre 2023 pour 3 ans se poursuit. L'enveloppe de 10.807.381 € attribuée pour 3 ans est engagée à près de 90 %. Des échanges pour un renouvellement anticipé du contrat 2025 sont en cours.

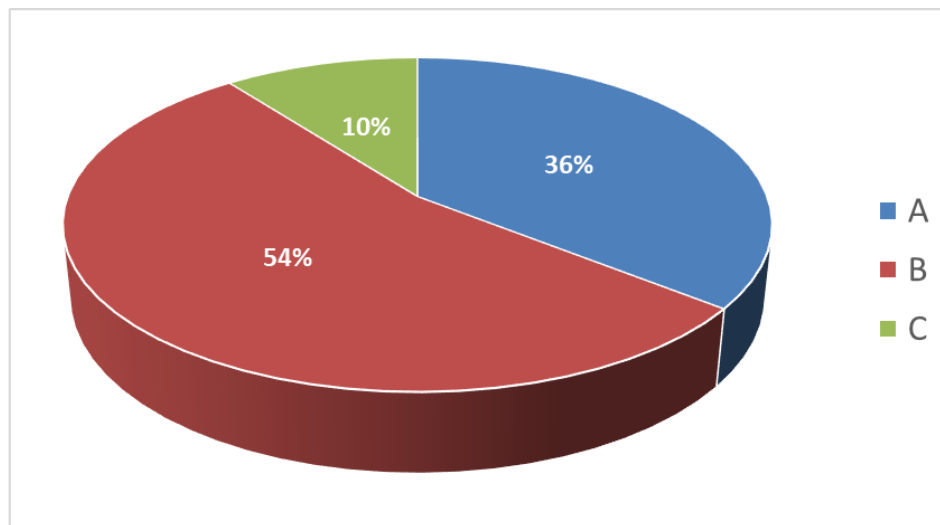
8) L'ORGANISATION ET LE DIMENSIONNEMENT DES SERVICES

a. Adaptation des moyens humains aux besoins de la structure

Au 30/11/2024, le SYANE compte dans ses effectifs 130 agents dont 49 % de femmes et 51 % d'hommes, avec 40 % d'agents titulaires, 58 % d'agents contractuels et 2 % d'apprentis. La moyenne d'âge est de 41 ans.



Au bilan social 2023, le Syndicat compte 90 % d'agents de A ou B (85 % en 2022) et 10 % d'agents de catégorie C (15 % en 2022).



En 2023, les charges de personnel ont représenté en moyenne 33 % des dépenses réelles de fonctionnement et se répartissent entre les 3 budgets de la façon suivante :

Budget principal

Dépenses réelles de fonctionnement *	9.070.436 €	Charges de personnel	4.600.741 €	51%
--------------------------------------	-------------	----------------------	-------------	-----

BATHD

Dépenses réelles de fonctionnement	6.847.989 €	Charges de personnel	1.544.513 €	23%
------------------------------------	-------------	----------------------	-------------	-----

BARC

Dépenses réelles de fonctionnement	1.010.068 €	Charges de personnel	272.108 €	27%
------------------------------------	-------------	----------------------	-----------	-----

* hors TCCFE, charges exceptionnelles, charges de personnels et charges à caractère général affectées aux budgets annexes

Au bilan social 2023, le salaire annuel moyen brut est de 39 K€ dont 29 % de primes.

S'agissant de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), le SYANE a une démarche proactive en termes de formation : 86 % des agents, tous statuts confondus, ont suivi une formation en 2023. Cette même année, le budget consacré à la formation s'est élevé à 101 K€ (hors frais de déplacement et d'hébergement).

Par ailleurs, le Syndicat poursuit sa politique d'accompagnement RH de la fin du projet RIP THD. En effet, celle-ci avait reçu l'avis favorable du CST lors de sa séance du 26 septembre 2023. Il était prévu dans ce plan de formaliser d'une part la valorisation du RIFSEEP sur la dernière année du contrat et d'autre part l'accompagnement des personnels en termes de formations. Ces mesures ont été présentées et approuvées par le CST du 5 novembre 2024.

En 2024, les charges de personnel du budget principal (avant refacturation aux budgets annexes) devraient s'élever à 7,1 M€. Ces refacturations atteindront 2,1 M€, soit une charge nette pour le budget principal d'environ 5 M€ (contre 4,6 M€ l'année précédente).

Pour 2025 pour mener à bien les politiques portées par le SYANE, les besoins sont les suivants :

Proposition ouverture de postes	Type de contrat et catégorie	Financement	Justification
Direction Communication			
Chargée de communication	B permanent	Economies réalisées	Demande de mobilisation plus forte sur l'animation territoriale (énergie et numérique), sur la communication et l'animation interne. Par ailleurs refonte des outils de communication pour une offre SYANE plus lisible et plus facile à appréhender (avec une internalisation des prestations qui fera économiser ~50 K€ / an). Enfin, le déploiement des réseaux de chaleur va mobiliser plus fortement le service com.
Direction Générale Adjointe - Finances			
Chargée de mission projets européens	A permanent	Sy'nergies ELENA	Poste inclus dans la démarche Sy'nergies
Direction des Systèmes d'Information			
Chef de projet évolution numérique des directions métier	A permanent	Fonction support	Besoin de développement du SDSI et de la capacité d'améliorer l'efficacité des services
Direction du Numérique			
Conseiller numérique	B permanent	RIP THD	2 ^{ème} poste de conseiller numérique au sein du pôle mutualisation communale numérique scolaire pour mieux accompagner les communes
Direction Energie			
Chargé de mission concession et achats	A permanent	Redevances et financement groupement achat gaz	Nécessité d'assurer au plus près le suivi des PPI, contrat Gaz, et la mise en place d'outils de suivi
Chargé de mission du dispositif Sy'nergies	A permanent	Sy'nergies ELENA	Responsable du projet Sy'Energies. Encadrement de l'activité Poste inclus dans la démarche Sy'nergies
Expert Sy'Energies	A permanent	Sy'nergies ELENA	Accompagnement de la montée en compétence des Conseillers Energie et conseillers en rénovation énergétique Poste inclus dans la démarche Sy'nergies
Direction Générale Adjointe - Services Techniques			
Chargé de suivi et de contrôle MGP - Eclairage public	A projet 3 ans	Montage financier EVIAN	Pilotage du Marché Global de Performance EVIAN au plan opérationnel
TOTAL	8 postes		

La masse salariale de l'ensemble des ressources humaines du SYANE avec prise en compte des postes à créer ci-dessus serait de 8,3 M€.

Par ailleurs, le SYANE a déposé, fin 2024, deux candidatures au dispositif européen ELENA dans le but de faire financer des études et des charges RH correspondant à des projets d'efficacité énergétique. Ce dispositif permettrait de financer à hauteur de 90 %¹ des ressources affectées à Synergies, aux réseaux de chaleur et à l'éclairage public.

Environ 17 Equivalents Temps Plein (ETP) ont ainsi été identifiés pour être financés par ce dispositif, dont 8 déjà existants au sein du SYANE et 4 proposés en création sur 2025.

Par ailleurs, 5 autres postes pourraient être financés en cas de réponse positive de la part d'ELENA, sur les thématiques de la rénovation énergétique, des EnR ou de l'éclairage public.

Ces postes seront analysés au cas par cas, et proposés éventuellement dans le cadre de recrutements temporaires (type contrat de projet), s'ils permettent de répondre à des développements d'activité à moindre frais, avec la possibilité d'être réversibles si la pérennité financière des activités n'est pas garantie.

b. Adaptation des moyens matériels et informatiques

L'évolution du SYANE, de ses effectifs et de son organisation, ainsi que la diversité de ses activités nécessitent d'anticiper l'évolution du Système d'Information (SI) sur les prochaines années, ce qui s'est traduit par la rédaction en 2024 d'un Schéma Directeur (SDSI). Ce dernier présente une dizaine d'objectifs permettant à la DSI de renforcer ses missions et activités d'accompagnement des directions métiers et support, de développement et d'intégration, dans un contexte technologique où les évolutions sont de plus en plus rapides et touchent un périmètre de plus en plus large.

En synthèse, les objectifs de ce SDSI consistent notamment en :

- *la rationalisation des outils collaboratifs pour une meilleure efficacité et transversalité,*
- *un support plus conséquent et mieux procéduré,*
- *un accompagnement aux développements de nouveaux outils pour les directions métiers,*
- *la structuration de nos données et l'amélioration de l'accès à notre entrepôt de données afin de faciliter le traitement des données (analyses croisées et éléments de décision).*

Par ailleurs, dans un contexte mondial où le risque Cyber est de plus en plus prégnant et pour répondre aux obligations de la directive européenne NIS2, il faudra poursuivre et consolider la sécurisation de notre SI, par diverses actions identifiées dans un document de politique de sécurité du SI (PSSI) complémentaire au SDSI et établi également en 2024.

Un peu plus d'un tiers des dépenses porte sur la maintenance des logiciels, les abonnements à des services en ligne ou des redevances d'utilisation. Une rationalisation du nombre d'outils existants et une recherche d'économie sur certains coûts devraient permettre de financer la réalisation des nouvelles actions sans augmentation de budget.

En 2025, le budget informatique prévoit des investissements couvrant les premières actions identifiées par le nouveau SDSI. Ainsi, on peut citer :

- *Extension du périmètre SIRH avec BS dématérialisés, flex-office et gestion des notes de frais*
- *Décentralisation du SI finances par le recours à des outils d'Informatique Décisionnelle et d'IA pour mise en place de Tableaux de Bords et indicateurs*
- *Développement applicatif concernant les données « COMPETENCES » et « ADHESIONS »*
- *Gestion des délibérations et des instances*

¹ les 10 % restants seront financés selon les clés de répartition relatives à chacun des secteurs d'activité concernés.

- *Constitution d'un outil de partage d'informations avec nos adhérents*
- *Intégration des données financières dans GOST et élargissement aux GER de l'outil*
- *Mise en place d'outils de suivi des activités du Groupement d'Achat Numérique*
- *Mise en place d'outils de suivi des activités des Groupements d'Achat Energie et rendre l'environnement de Symaginer plus fiable et plus ouvert*
- *Amélioration et rationalisation de la Gestion des Documents*
- *Déploiement d'outils d'administration, de supervision du parc informatique et de ticketing et mettre à niveau nos infrastructures de virtualisation et réseau*
- *Modernisation de notre téléphonie*
- *Lancement d'une réflexion sur une stratégie numérique responsable*
- *Contractualisation pour des prestations de RSSI et de SOC pour contrôler et vérifier nos actions Cyber en sus d'une assurance Cyber contractée en 2024*
- *Inventaire et catalogage de nos données*
- *Automatisation de la constitution de tableaux de bords*

III - L'épargne et le financement des actions du Syndicat

La mise en œuvre des actions conduites par le SYANE réclame des ressources aussi stables et pérennes que possible.

En 2023, le SYANE a engagé un audit juridique et financier, complété par une prospective financière à 10 ans, pour le budget principal. Le travail du cabinet en charge de ce dossier s'est appuyé sur la comptabilité analytique mise en œuvre à partir de l'exercice 2022 et sur les résultats de l'exercice 2023, celui-ci ayant réclamé des retraitements compte tenu de flux exceptionnels significatifs.

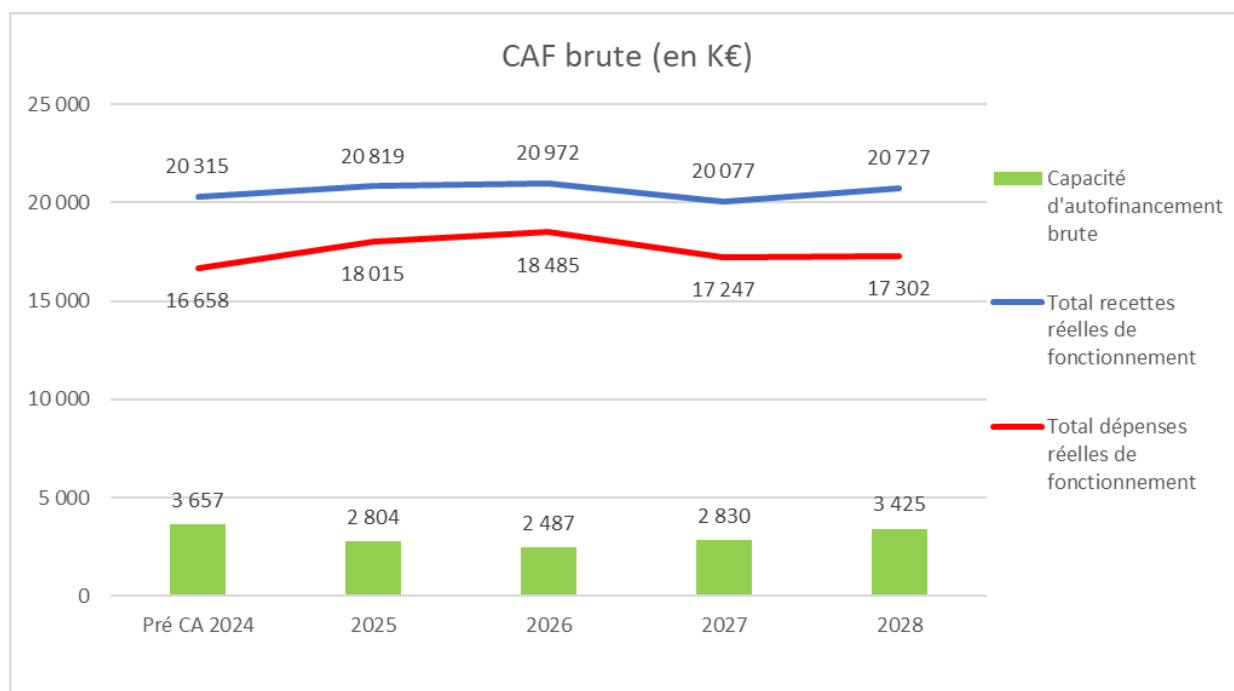
Cet audit finalisé en 2024 a confirmé la bonne situation financière de SYANE et sa capacité à maintenir des fondamentaux financiers solides :

- Capacité d'autofinancement (CAF) moyenne de 3 M€/an (taux de CAF brute : environ 15 %)
- Financement propre disponible permettant d'assumer l'effort d'investissement estimé en moyenne à 29,4 M€/an
- Préservation d'un fonds de roulement
- Capacité de désendettement dynamique

En moyenne annuelle sur la période 2025-2029, les dépenses d'investissement hors dette sont estimées à 29,4 M€ quand parallèlement le financement propre disponible s'établirait à 29 M€. Le besoin de financement moyen annuel est donc de 0,4 M€, plus important en début de période.

En début d'année 2025, le SYANE dispose d'un fonds de roulement important (13 M€ à fin 2023) lui permettant de financer ses investissements sans recourir à de nouveaux emprunts, hors projets Synergies et rénovation de l'éclairage public d'EVIAN.

Il est rappelé que l'encours de dette sur le budget principal (39,5 M€ au 1/1/25) est très majoritairement constitué par les emprunts souscrits pour le compte des communes que celles-ci remboursent conformément aux tableaux d'amortissement. Il est également rappelé qu'il a été mis fin à cette proposition de financement des travaux communaux en 2022, à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.



Pour 2025, les dispositions jusqu'à présent perceptibles de la Loi de Finances et les perspectives économiques (inflation constatée ces dernières années, répercussion des prix de l'énergie, etc...) conduisent les collectivités locales à un effort inévitable.

Pour ce qui concerne le Syndicat, l'évolution du fonds d'aide à l'électrification des communes rurales (FACé) et la subvention du Conseil départemental seront observées avec attention. La perspective d'une réforme d'ampleur du FACé est certaine, sa suppression à brève échéance n'est pas non plus à exclure. S'y ajoutent la réduction du taux de remboursement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et la probable hausse des charges patronales, autant de mesures qui vont limiter les capacités financières.

Parmi les principales recettes de fonctionnement 2025 du Syndicat :

- Les redevances perçues dans le cadre des contrats de concessions gérées par le SYANE (Enedis R1/R2, GRDF R1, SPBR1 Redevance de contrôle), représentent 35 % des recettes de fonctionnement nettes du Syndicat, soit un montant total de 3,5 M€.
- La TCCFE nette retenue par le Syndicat après versement aux collectivités représente 28 % des recettes nettes de fonctionnement du Syndicat, soit un montant de 3,8 M€.
- Les autres recettes sont partagées entre les cotisations maintenance éclairage public (0,9 M€, 8 %), les cotisations statutaires (0,8 M€, 8 %), les contributions communales aux frais de gestion des travaux (0,8 M€, 7 %), les cotisations au service Conseil Energie (0,4 M€, 3 %) et les diverses aides nationales/régionales liées aux audits énergétiques ou aux études de faisabilité EnR.

1) LA PART COMMUNALE DE L'ACCISE SUR L'ELECTRICITE - EX. TAXE COMMUNALE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE (TCCFE)

La part communale de l'Accise sur l'électricité est une part de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) reversée par les services de l'Etat aux percepteurs de l'ancienne TCCFE dont le SYANE.

Le montant attendu d'Accise en 2024 au niveau du SYANE est de 20.330 K€ environ, ce qui correspondrait à un reversement de 16.669 M€ aux communes au titre de 2024 soit un montant de 3.660 K€ conservé par le SYANE. Aucune notification des services de l'Etat n'a été faite à cette date et des régularisations pourraient intervenir en 2025.

A ces chiffres s'ajoutent des montants de régularisation de certains fournisseurs en lien avec la TCCFE antérieure à 2023 (environ 300 K€ perçu et 200 K€ reversés aux communes).

Pour 2025, le montant estimé d'Accise qui serait perçu par le SYANE s'élève à 20.445 K€ et le montant reversé aux communes à 16.620 K€. A noter qu'en 2025, le montant reversé aux communes rurales au titre du FACé sera de 77,5 % au lieu de 80 % en 2024 tel que validé par le Comité syndical en 2022. Le Syndicat retiendrait donc 3.825 K€ d'Accise en 2025.

On notera que la réforme engagée en 2022 n'est pas totalement finalisée, et qu'au jour où ce document est rédigé le SYANE n'a pas reçu des services de l'état la notification du montant de d'accise 2024 ; et qu'il existe malgré tout un risque d'évolution législative suite à cette réforme...

2) REDEVANCES DE CONCESSIONS ET D'AFFERMAGE

Les redevances sont attachées aux contrats de concession conclus avec les gestionnaires de réseaux de distribution.

a. Distribution publique d'électricité

En 2024, et dans le cadre du contrat de concession avec Enedis, les redevances R1 dite de « fonctionnement » et R2 dite « d'investissement » se sont élevées respectivement à 740 K€ et 2.768 K€.

En 2025, les prévisions pour les redevances R1 et R2 sont :

- ✓ De 760 K€ pour la Redevance R1 ;
- ✓ De 2.576 K€ pour la Redevance R2, étant précisé que son montant est calculé sur la base des travaux réalisés par le SYANE au cours de l'année n-2.

Les recettes perçues au titre de la redevance de concession permettent d'une part, de financer le contrôle de la concession et des réseaux d'électricité et d'autre part, d'autofinancer une partie du programme de travaux du Syndicat.

b. Distribution publique de gaz naturel

La redevance 2024 au titre des contrats de concession gaz s'est élevée à 206 K€.

En 2025, le montant prévisionnel de la redevance R1 gaz s'établit à environ 216 K€.

Les recettes perçues au titre des redevances de concessions gaz permettent de financer le contrôle des concessions.

3) FINANCEMENT DES AIDES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE (FACé)

La mise en œuvre du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides à l'électrification rurale dès le 1^{er} janvier 2015 a modifié les critères de classement des communes en régime urbain ou rural, compte tenu de leur population et de leur appartenance à une aire urbaine.

Pour rappel, de 2015 à 2020, en application des arrêtés préfectoraux de classement des communes du 26 septembre 2014, pris en application de ce décret, ce sont 41 communes sous concession départementale qui sont passées du régime rural au régime urbain à compter du 1^{er} janvier 2015 (soit 22 % des communes rurales).

Fin 2020, une nouvelle concertation entre les parties prenantes locales (DDT, AODE, ENEDIS, ELD) a permis d'arrêter une nouvelle liste de communes rurales et urbaines et un nouvel arrêté préfectoral a été publié.

Sur le périmètre des communes sous concession Enedis pour lequel le SYANE est AODE, du fait de nouvelles dispositions plus favorables, ce nouvel arrêté se traduit par le maintien du classement pour les communes rurales de 2015, ainsi que la modification du régime de 2 communes (MAGLAND et MORZINE) qui rebasculent du régime urbain en régime rural.

En 2024, le SYANE a été privé de l'enveloppe relative à la sécurisation en raison d'une consommation des crédits des années antérieures jugée insuffisante.

Une réelle incertitude demeure sur la dotation FACé 2025 dans l'attente des mesures intégrées à son sujet dans le Projet de Loi de Finances 2025.

4) CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS

Pour rappel, le SYANE fixe chaque année lors de la réunion du Comité de décembre le montant des contributions des adhérents pour l'année suivante.

Pour 2025, les montants de cotisations fixes des adhérents sont inchangés.

Les cotisations liées aux services rendus (IRVE, services numériques, accès aux groupements de commandes) sont fixées au plus juste, en fonction du coût de service.

5) SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Soutien de l'équilibre financier du programme des travaux sur les réseaux d'électricité et d'éclairage publics, la subvention du Département est une recette d'investissement.

En 2023, à l'instar des années précédentes, une partie de cette dotation a été reversée par le SYANE aux collectivités sous Régie ou SEM d'électricité (maîtres d'ouvrages de leurs travaux), représentant 50 communes du département.

La réforme statutaire travaillée en relation avec le SIESS et le SIEVT au cours de l'année 2022 a été l'occasion de revoir l'ensemble des relations financières avec ces 2 syndicats, en s'appuyant sur des critères objectifs déterminés conjointement. Ont ainsi été examinés la cotisation fixe, les financements du FACé sur les travaux du secteur rural, le financement de la politique du SYANE sur la transition énergétique, ainsi que la subvention départementale.

En 2024, le Conseil départemental a confirmé son engagement habituel à hauteur de 2,5 M€, ce qui a permis d'aboutir à la répartition suivante :

	%	2024
SYANE	82 %	2.050.000 €
Collectivités sous Régie ou SEM d'électricité	18 %	450.000 €
TOTAL		2.500.000 €

Pour 2025, la demande de subvention est maintenue à hauteur de 2,5 M€ afin de limiter la participation des communes pour leurs opérations de travaux, alors que les financements provenant du FACé sont appelés à se réduire.

6) SYNTHESE DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2025 (TRAVAUX SUR LES RESEAUX ENERGIE, FIBRE OPTIQUE, ET RESEAUX DE CHALEUR)

Budget principal (en M€ TTC)	2025
Le financement du programme principal repose : - Sur la participation des communes, à hauteur d'environ 50 % du coût - Sur l'autofinancement du Syndicat (dont la Redevance R2 d'Enedis, une part de la TCCFE et des excédents reportés). - Sur des recettes complémentaires dont les montants sont identifiés - Article 8 Enedis - Part couverte par le tarif (PCT) - Et d'autres sur lesquelles des diminutions sont susceptibles d'intervenir dans un contexte de tension sur les finances locales et nationales - Aides à l'électrification rurale (FACé) - Subvention départementale	
Total Ressources du budget principal	22,5

Ressources du Budget annexe Très Haut Débit (en M€ HT)	2025
Dotations au RIP THD (Etat, Région)	11,8
Autofinancement et Emprunt RIP THD	10,2
Total Ressources du Budget Annexe Très Haut Débit	22

Ressources du Budget annexe Réseaux de Chaleur (en M€ HT)	2025
Subventions diverses (ADEME, DSIL, etc....)	6,5
Emprunt	16
Total Ressources du Budget Annexe Réseaux de Chaleur	22,5

7) GESTION DE LA DETTE

a. Emprunt pour le budget principal

La part la plus importante de la dette portée sur le budget principal concerne les prêts aux communes, proposition de financement à laquelle il a été mis fin à compter du 1^{er} janvier 2022, en réponse à l'une des recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Auvergne-Rhône-Alpes dans son rapport d'observations consacré à la gestion du SYANE pour les exercices 2013 à 2019.

La dette propre sur le budget principal concerne le financement du bâtiment le Carat (3 M€ sur 20 ans au taux de 0,79 % souscrit en 2021).

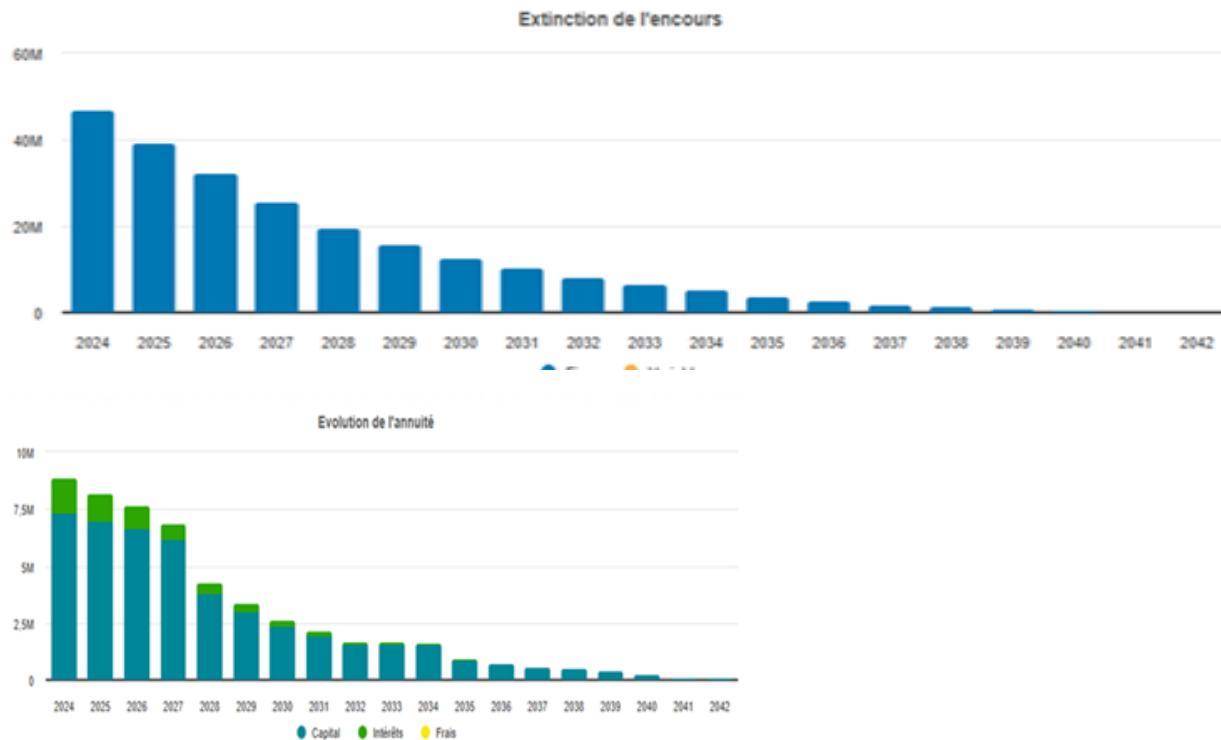
Au 1^{er} janvier 2025, le SYANE comptabilisera une dette globale à hauteur de 39,5 M€ pour une créance vis-à-vis des communes de 42,1 M€, soit un écart de 2,6 M€.

Dans un contexte où le SYANE fait face à des besoins de financement croissants et suite à la sollicitation de communes quant à la renégociation de leur dette vis-à-vis du Syndicat, une réflexion a été lancée pour évaluer les possibilités de remboursement de dette de manière anticipée. Cet apport en trésorerie pour le Syndicat a permis de financer ses politiques en lien avec la transition énergétique.

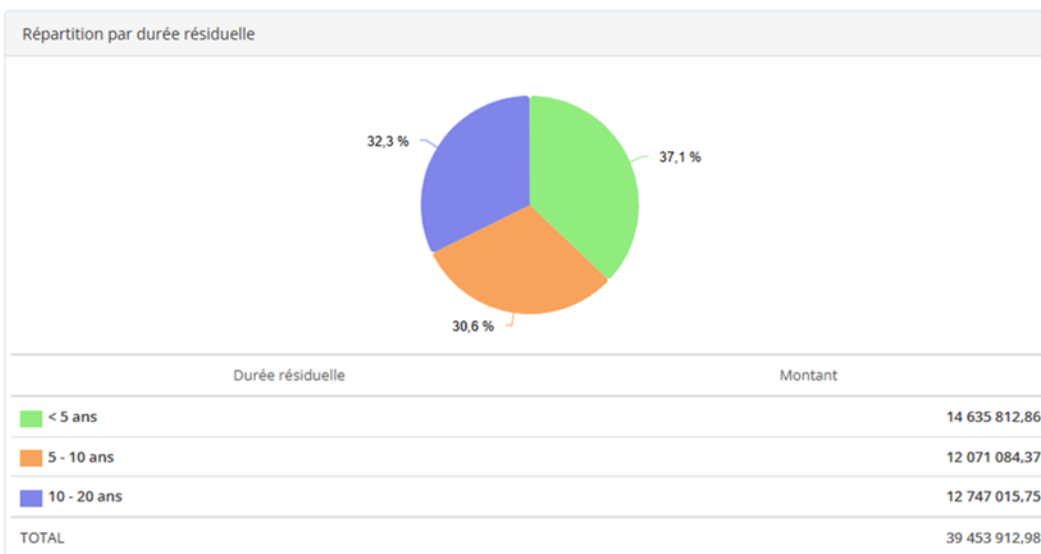
Le Syndicat a proposé aux communes de ne rembourser que le montant du capital restant dû et d'annuler ainsi la part d'intérêts restants, le remboursement du capital restant dû s'effectuant en une seule fois auprès du Syndicat.

Depuis 2022, 15 communes ont souscrit à ce dispositif, générant 6 M€ de remboursement anticipé. Concernant la structure de la dette sur le budget principal :

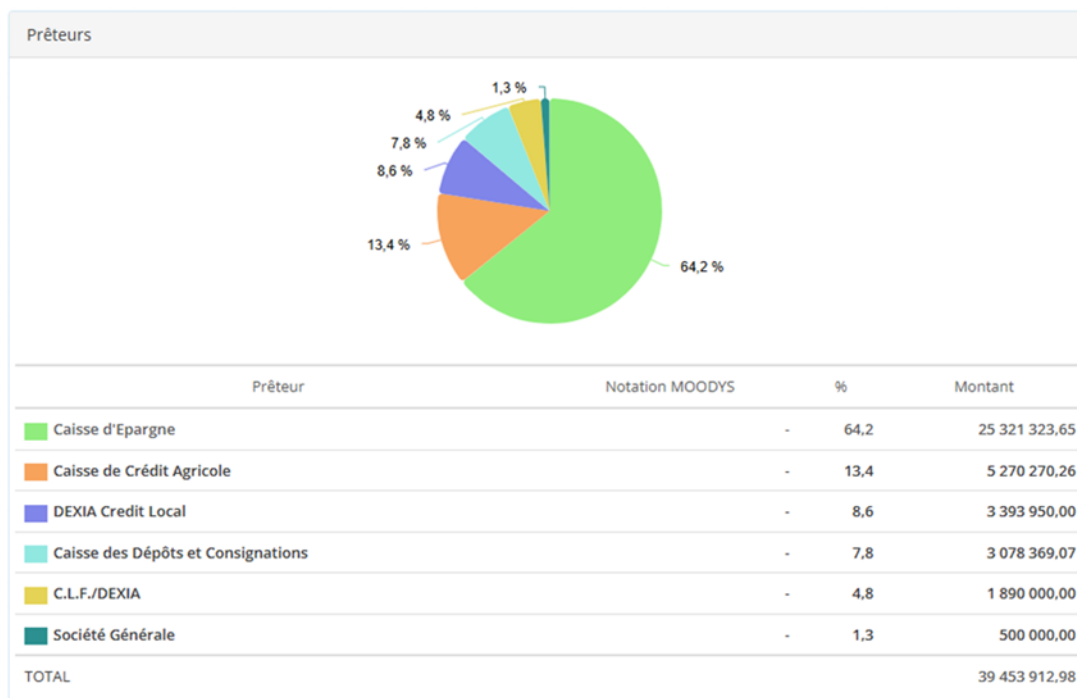
- L'encours de dette s'élève à 39,5 M€ sur 30 contrats exclusivement à taux fixes. Hormis un emprunt contracté sur l'exercice 2021 pour le financement du bâtiment Le Carat (3,5 M€), le reste de la dette sur le budget principal porte sur des prêts aux communes.
- La dette sur le budget principal s'éteint à horizon 2042.



63 % de la dette porte sur des contrats dont la durée de vie résiduelle est de 10 ans ou moins.



La Caisse d'Epargne porte près de 2/3 de la dette sur le budget principal.



L'annuité de dette 2025 s'élève à 8.212 K€ dont 6.975 K€ d'amortissement de capital et 1.237 K€ d'intérêts d'emprunts.

Le budget principal encaissera pour 7.092 K€ de remboursement de prêts aux communes sur 2025 dont 5.737 K€ de remboursement de capital et 1.356 K€ d'intérêts. Soit une balance remboursement de dette/encaissement des prêts aux communes négative pour - 1.120 K€.

En 2025, le SYANE lancera son programme de rénovation énergétique des bâtiments dénommé Sy'nergies (recours à un emprunt d'1 M en 2025, complété par 1,9 M€ étalés sur 2026) et le projet de rénovation des installations d'éclairage public d'EVIAN (recours à emprunt entre 1,5 et 2 M€).

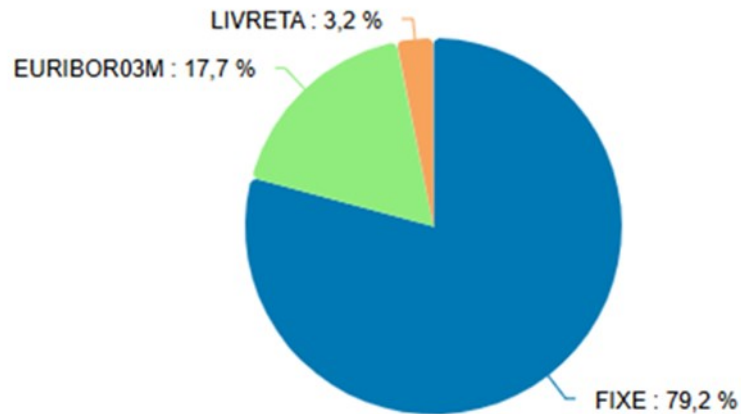
Le projet Sy'nergies est engagé avec le recours au dispositif Intracting porté par la Banque des Territoires. Dans ce cadre, le capital emprunté sera financé par les communes concernées avec les économies générées par les améliorations énergétiques, le SYANE prenant en charge les intérêts.

Dans le cadre du projet initié sur la commune d'EVIAN, la commune profitera également des économies d'énergie produites pour assumer le remboursement de l'emprunt, y compris les charges d'intérêt.

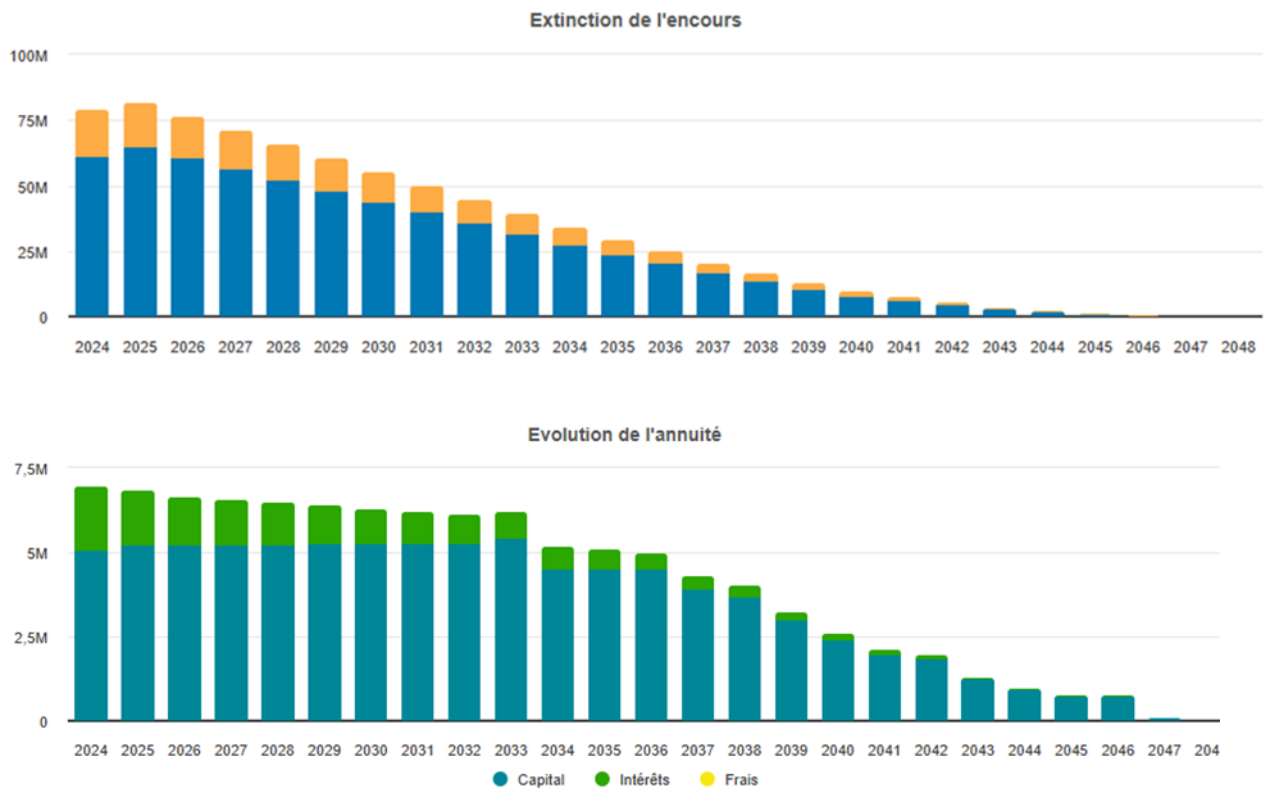
b. Emprunt pour le budget annexe Très Haut Débit

Le financement de la construction du RIP THD en fibre optique fait appel à des emprunts en propre du Syndicat dont le remboursement est assuré grâce à la perception des redevances d'exploitation du réseau, versées par le délégataire.

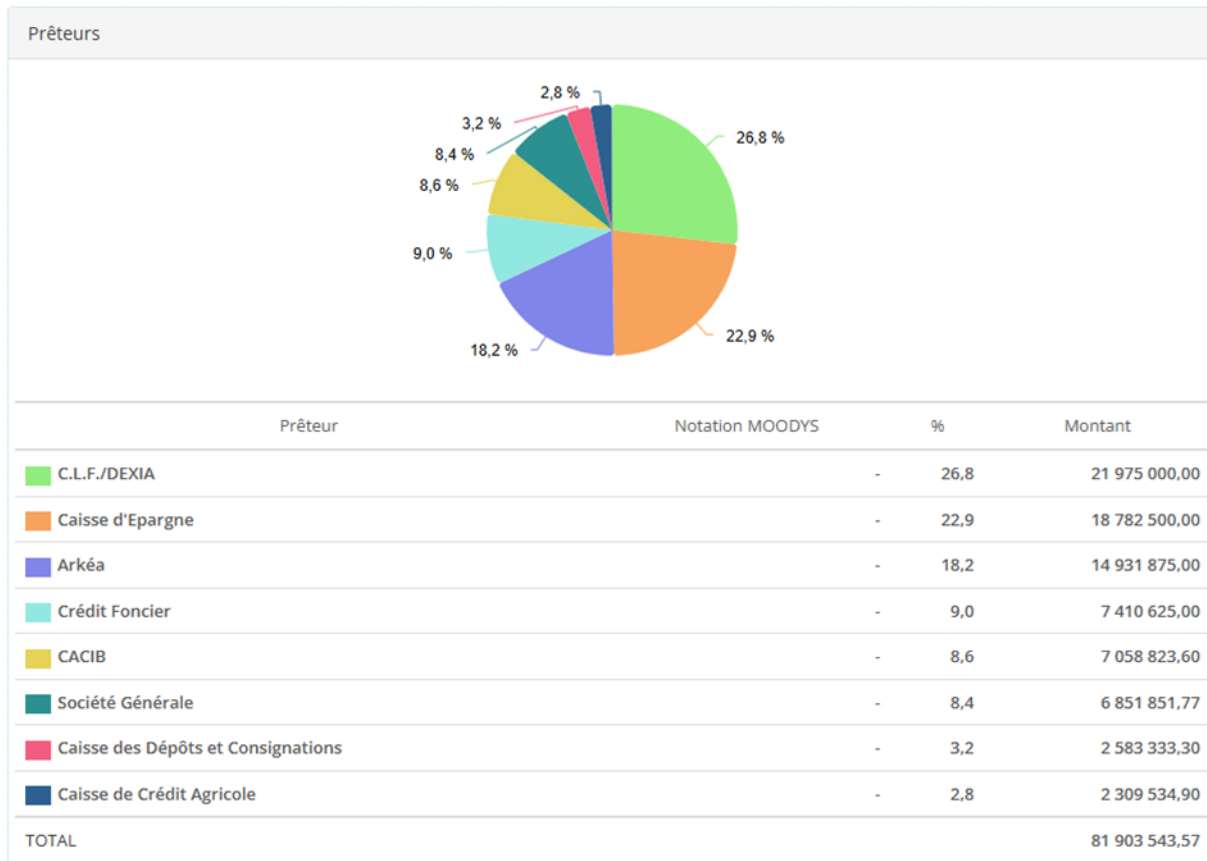
Le budget annexe Très Haut Débit a déjà mobilisé 99,6 M€ d'emprunts entre 2017 et 2024, pour un en-cours de 81,903 M€ au terme de l'exercice 2024. La dette est répartie entre contrats à taux fixe (8 contrats, au taux moyen de 1,21 %) et contrats à taux variables (4 contrats dont 1 assis sur le livret A et les 3 autres sur l'Euribor 3 mois).



La dette sur le budget annexe Très Haut Débit s'éteint sur l'exercice 2048.



La dette est équitablement répartie entre plusieurs banques.



L'annuité de dette 2025 s'élève à 6.858 K€ dont 5.253 K€ d'amortissement de capital et 1.605 K€ d'intérêts d'emprunts.

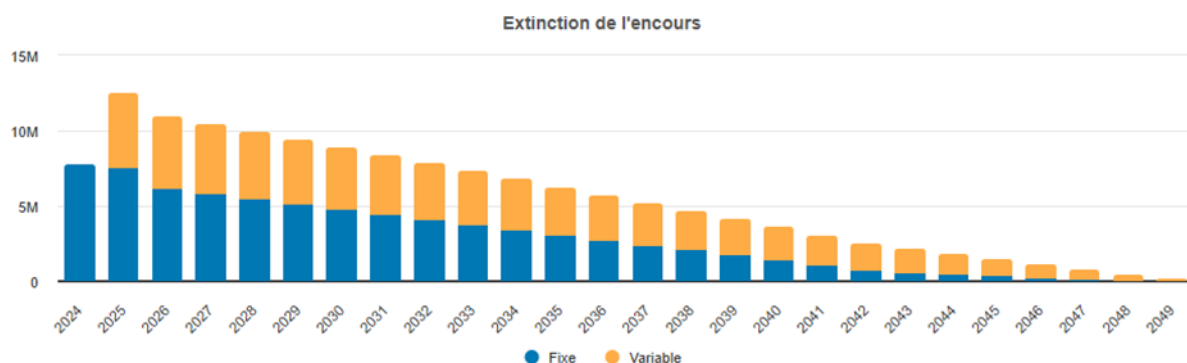
c. Emprunt pour le budget annexe Réseaux de Chaleur et de froid

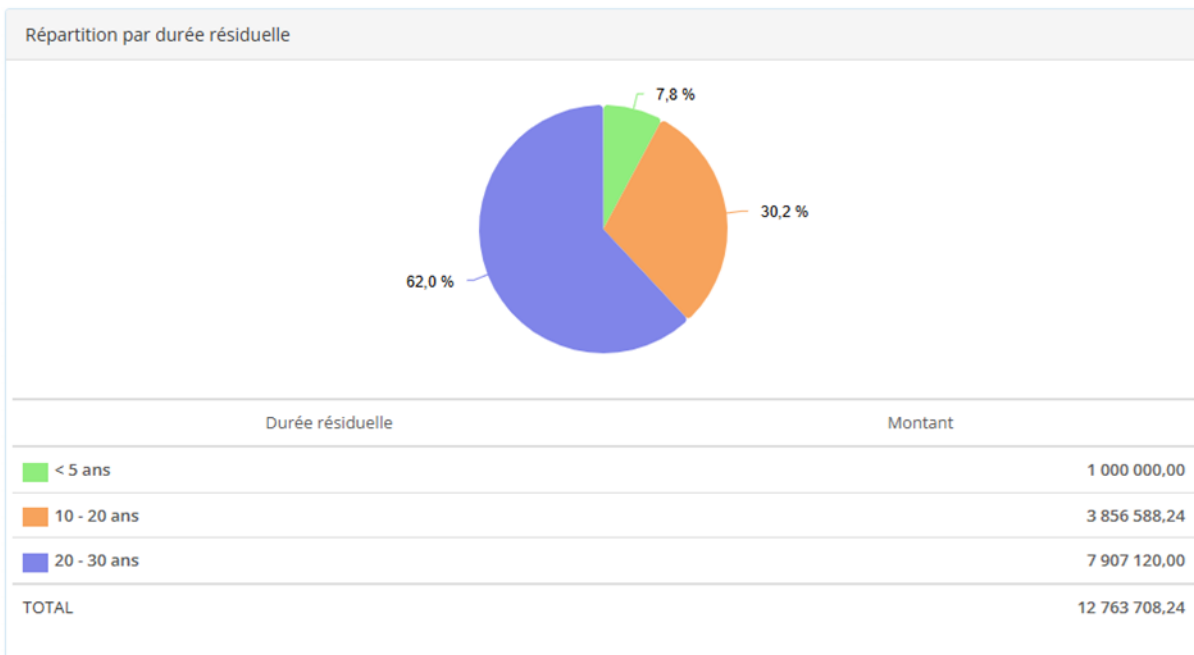
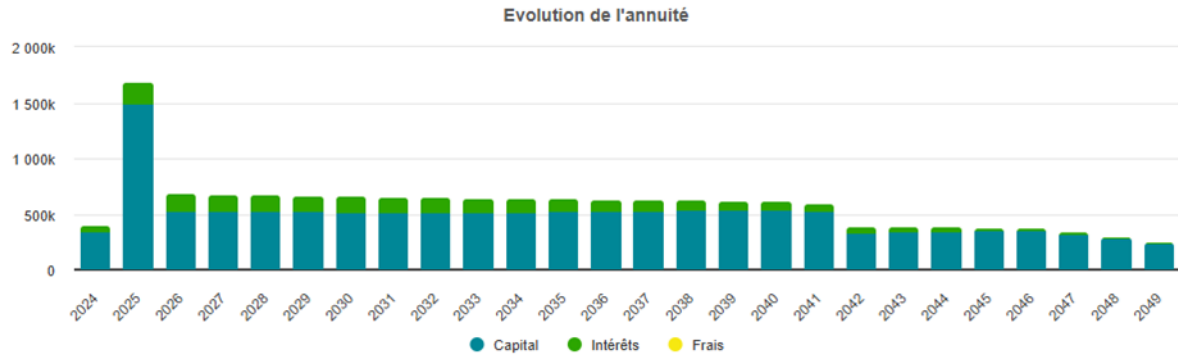
Le financement de la construction des réseaux à venir est principalement assuré par des emprunts en propre du Syndicat dont le remboursement sera assuré par les recettes de vente de chaleur facturée par la régie Syan'Chaleur aux clients des réseaux.

L'encours de dette s'élève à 12,5 M€ sur 6 contrats.

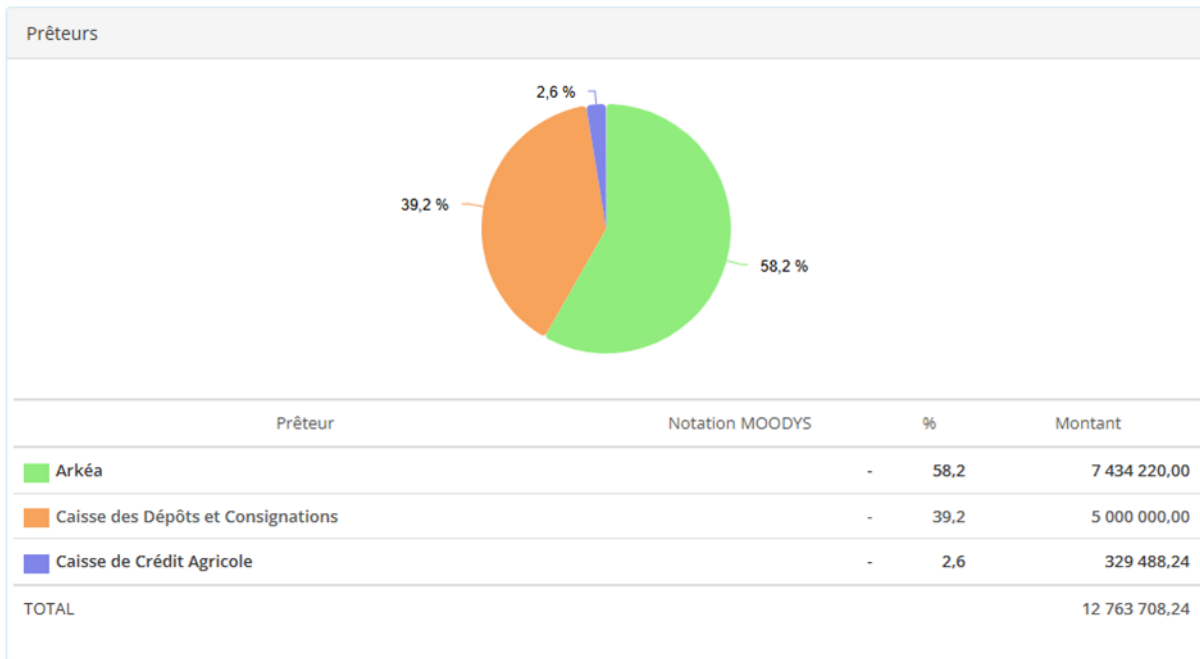
Elle est répartie entre contrats à taux fixe (5 contrats, au taux moyen de 0,71 %) et 1 contrat à taux variable assis sur le taux du livret A souscrit auprès de la Banque des Territoires.

La dette sur le budget annexe Réseaux de Chaleur s'éteint sur l'exercice 2049.





La dette sur le budget annexe est quasi-exclusivement portée par la banque ARKEA.



L'annuité de dette 2025 s'élève à 1.687 K€ dont 1.489 K€ d'amortissement de capital et 198 K€ d'intérêts d'emprunts. Cette projection ne tient pas compte des emprunts qui seront souscrits en début d'année 2025.

Compte tenu du volume de travaux prévu en 2025 et de l'excédent d'investissement reporté, l'emprunt prévisionnel devrait s'élever sur l'exercice à venir à environ 16,2 M€.

IV - Eléments techniques et financiers, analyses et détails des propositions pour 2025

1) PROGRAMMES DE TRAVAUX - BILAN 2024

Les principaux investissements engagés par le Syndicat se déclinent en 3 programmes de travaux :

a. Le programme principal de travaux 2024

Le programme principal de travaux pour l'exercice 2024 affiche une dynamique d'investissement très soutenue avoisinant les 28 M€.

Dans le détail, cette dynamique s'est particulièrement portée sur l'éclairage public cumulant près de 9 M€ pour la rénovation du parc (travaux dits de "Gros Entretien et Rénovation"). Ce poste a notamment représenté 3,2 M€ pour la commune d'ANNECY.

Cet exercice a également été marqué par les premiers conventionnements "Plan Nordique - Environnement" avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie. Ainsi, plus de 3 M€ ont été inscrits pour des opérations d'enfouissements de réseaux aériens situés sur des sites emblématiques du département (Plateau de Solaison sur la commune de BRIZON, hameau de Plaine-Joux sur la commune de BOGEVE et secteur Les Moises sur la commune de HABERE-POCHE).

Il est à noter que les investissements se répartissent assez équitablement sur le département, sauf pour le secteur regroupant les communes de l'arrondissement de Saint-Julien qui apparaît moins mobilisateur au plan budgétaire.

S'agissant du financement de ce programme, la part du SYANE et celle des communes sont équivalentes (50 % SYANE et 50 % communes), en application des taux de participation délibérés annuellement par le Comité syndical.

b. Le programme de travaux RIP Très Haut Débit 2024

Ce programme de travaux correspond à la réalisation par le SYANE du Réseau d'Initiative Publique (RIP) en fibre optique de la Haute-Savoie.

Il est inscrit au Budget Annexe Très Haut Débit (THD) et sa réalisation se décline en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement avec un échelonnement établi jusqu'en 2025.

Le total mandaté en investissement pour le RIP en 2024 devrait avoisiner les 20 M€ HT.

c. Le programme de travaux Réseaux de Chaleur et de Froid 2024

En fin d'exercice 2023, les engagements en dépenses d'investissement du Budget Annexe Réseaux de Chaleur (BARC) devraient **avoisiner les 17 M€**.

Détail des programmes de travaux et évolution 2023/2024 :

Programme principal de travaux (M€ TTC)	2022	2023	2024	2024 / 2023
Electricité				
Renforcements	2,6	4,5	4,7	
Plan sécurisation	1,2	0,8	0,7	
Extensions	0,9	0,1	0,2	
Effacements (mises en souterrain)	4,6	4,5	5,6	
Total électricité	9,3	9,9	11,2	+ 13 %

Eclairage public	13,1	10,1	13,9	+ 37 %
------------------	------	------	------	--------

Enfouissements coordonnés ORANGE	2,6	3,0	3,1	+ 3 %
----------------------------------	-----	-----	-----	-------

Désignations de maîtrise d'ouvrage (électricité, éclairage public ou enfouissement coordonné ORANGE)	0,53	0,3	0,5	+ 66 %
---	------	-----	-----	--------

Total programme principal de travaux	25,5	23,3	28,7	23 %
---	-------------	-------------	-------------	-------------

Répartition du financement du programme principal de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SYANE (en M€)	2022	2023	2024
SYANE	11 44 %	13,3 50 %	14 50 %
Communes	14 56 %	13,4 50 %	14,1 50 %

2) PROGRAMMES PREVISIONNELS D'INVESTISSEMENT 2025 DU SYANE

a. Programme principal de travaux (Budget général)

Les besoins identifiés pour le programme principal de travaux au titre de l'exercice 2025 s'évaluent à 22,5 M€.

Cette orientation budgétaire s'inscrit dans une dynamique baissière par rapport à l'exercice écoulé en raison d'une accalmie attendue vis à vis des travaux publics en année pré-électorale (élections municipales au printemps 2026) ainsi qu'aux restrictions budgétaires annoncées et/ou constatées au sein des communes du département (impact de la prochaine Loi de Finances).

Quelques propositions particulières, nouvelles ou reconduites, peuvent être soulignées dans le cadre de la préparation budgétaire 2025 telles que :

- L'engagement - après conventionnement avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie - de nouvelles opérations identifiées au "Plan Nordique - Environnement" pour un montant cumulé de près de 4,5 M€ TTC (sur plusieurs exercices budgétaires avec possiblement recours à Autorisation de Programme / Crédits de Paiement).

- Le lancement du Marché Global de Performance portant sur le parc éclairage public de la commune d'EVIAN-LES-BAINS (projet "pilote") cumulant toutes tranches confondus (éclairage public, éclairage sportif, mise en valeur, illuminations festives...) plus de 6 M€ TTC sur une durée de 8 ans.
- Le renouvellement d'une enveloppe de 1,5 M€ en déclinaison du Schéma Directeur des Investissements convenus avec le distributeur ENEDIS et orientée :
 - Sur l'amélioration de la Qualité du service public (renforcements en commune dite "Rurale" par exemple) ; les opérations s'y rattachant étant intégralement financées par le Syndicat (après avis préalable en Commission Travaux)
 - Sur la résorption de fils nus par l'engagement d'opérations affichant des participations financières du Syndicat bonifiées (100 % pour des opérations compatibles FACé et 60 % pour des opérations situées en communes dites "Urbaines").

Les ressources financières mobilisées pour assurer le financement du programme principal de travaux du Syndicat ont été précisées dans le chapitre précédent du présent rapport.

b. Programme de travaux RIP Très Haut Débit (Budget Annexe THD)

Pour 2025, le programme de travaux RIP Très Haut Débit est budgété sur la base des AP/CP inscrits et prévisionnels de déploiements projetés, à hauteur de 22 M€ de crédits de paiement en investissement, et 7 M€ en fonctionnement.

c. Programme de travaux de chaleur et de froid (Budget Annexe RC)

Pour l'exercice 2025, les inscriptions budgétaires relatives aux propositions nouvelles du Budget Annexe Réseau de Chaleur (BARC) s'évaluent à près de 22,5 M€ HT en investissement répartis comme suit :

	Investissement 2025 (K€ HT)
SAMOËNS	5.000
HAUTS D'EVIAN	5.000
ABONDANCE	2.000
AMBILLY VILLE-LA-GRAND	2.500
PASSY	1.000
CRANVES-SALES	1.600
VETRAZ-MONTHOUX	1.400
SAINT-MARTIN-BELLEVUE	950
PETIT-BORNAND	850
SAINT-JEOIRE	800
AVIERNOZ	500
LES CONTAMINES-MONTJOIE	50
VILLY-LE-PELLOUX	450
EVIAN BORD DE LAC	150
LA CLUSAZ	60
RUMILLY	50
LE GRAND-BORNAND	50
TANINGES	50
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	25
SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	25

3) NUMERIQUE

Réseaux fixes et mobiles

a. Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit (RIP THD)

Voici les principaux faits marquants de l'année 2024 :

- La barre des 250.000 locaux éligibles à la fibre sur le périmètre SYANE a été franchie.
- Parmi ces locaux éligibles, plus de 125.000 ont fait l'objet d'un abonnement à une offre Très Haut Débit sur le réseau SYANE.
- Sur l'année 2024, le SYANE a poursuivi son action politique visant à mettre fin aux malveillances et dégradations perpétrées par les sous-traitants des opérateurs télécoms sur le réseau du Syndicat.
- Altitude Infrastructure Haute-Savoie a lancé un programme de rénovation des secteurs les plus dégradés par les opérateurs commerciaux. Les premiers résultats communiqués par Altitude Infra en toute fin d'année 2024 sont encourageants.
- Un compromis a été trouvé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant l'accompagnement financier pour la construction du RIP. Les montants qui avaient été appelés par le SYANE pour les exercices 2022 et 2023 ont enfin été versés au SYANE.
- L'audit de l'Etat qui devait initialement intervenir en 2024 n'a finalement pas eu lieu. Il constituait un prérequis à l'éventuelle prorogation des subventions nationales au-delà de 2023 et 2025. Il devrait démarrer début 2025. Subsistent donc les incertitudes sur la capacité du SYANE à pouvoir appeler la totalité des subventions d'Etat initialement prévues.
- Le SYANE est maintenu dans l'impossibilité de déployer sur la commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS.

Pour 2024, l'objectif est de poursuivre les déploiements pour la réalisation d'environ 40.000 prises FTTH supplémentaires. Sont prévus pour cela :

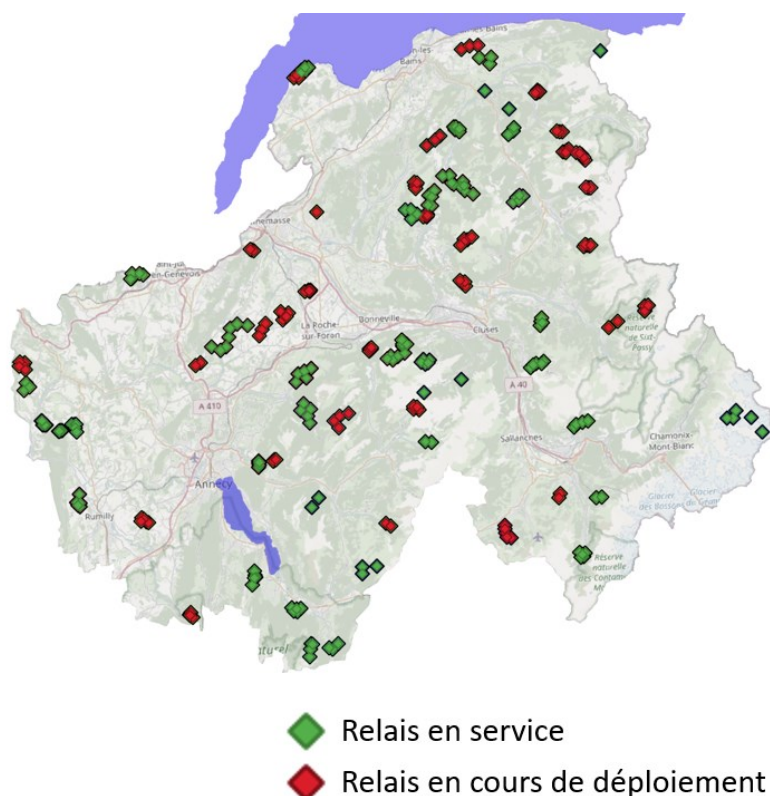
- 22 M€ d'investissement,
- 7 M€ de fonctionnement.

A noter : sur les 7 M€ de fonctionnement, 4,2 M€ seront refacturés au délégataire (frais de location des fourreaux dans lesquels sont posés les câbles optiques exploités par Altitude Infrastructure), et environ 1 M€ seront rebasculés en fin d'année 2025 à la section d'investissement (frais de location des fourreaux utilisés par le SYANE pendant la période de construction du réseau, avant mise en exploitation).

b. Amélioration de la couverture mobile

En 2023, l'action du SYANE pour l'amélioration de la couverture mobile de la Haute-Savoie s'est poursuivie dans le cadre de l'équipe projet départementale NewDeal (Préfecture, CD74, ADM74 et SYANE).

Depuis le début du NewDeal en 2018, c'est 73 nouveaux relais de téléphonie mobile qui ont été programmés par le SYANE, dont 11 sur l'année 2024.



Le Programme national NEWDEAL touchant à sa fin, et l'agent territorial en charge de cette activité au SYANE ayant annoncé son départ en retraite pour le premier trimestre 2025, le SYANE n'aura plus le socle d'action nécessaire pour agir concrètement sur la couverture mobile du département, ni de masse critique d'activité permettant de maintenir l'expertise technique dans la durée.

Il est donc proposé de réduire l'engagement du SYANE en la matière, et de ne pas reconstituer l'expertise technique après le départ en retraite de l'agent.

En conséquence, il est proposé de ne pas maintenir les 50 % d'Equivalent Temp Plein (ETP) dédiés à cette activité, et de ne plus maintenir les outils et abonnements nécessaires aux analyses et mesures de couverture.

L'inscription budgétaire proposée pour cette activité est donc minimale (2.000 € en fonctionnement), le juste nécessaire pour accompagner les toutes dernières actions du programme NewDeal qui interviendront au premier semestre 2025.

Territoires Intelligents et Usages du Numérique

Mutualisation Numérique Communale et Scolaire (MNCS) :

- Au cours de l'année 2024, qui a été l'année de lancement opérationnel de ce service d'accompagnement à l'informatique communale, 26 structures ont adhéré au service, représentant 34 communes bénéficiaires.
- Le bilan en 2024 est positif, mais fait apparaître certaines difficultés pour atteindre les petites communes qui n'ont que très peu de temps et de ressources pour participer aux événements du SYANE et s'engager dans des démarches de fiabilisation de leur informatique. Ces communes ont conscience des enjeux et risques, notamment au sujet de la cybersécurité, mais expriment ne pas avoir la capacité de faire plus.
- Pour 2025 il est donc proposé d'améliorer le niveau de proximité afin que le SYANE puisse aller à la rencontre des petites communes, et les guider de façon bien plus personnalisée dans l'usage des services mutualisés du SYANE.

- Il est aussi prévu en 2025 de développer de nouvelles thématiques (téléphonie, aide à l'utilisation du RIP SYANE...) et de développer l'offre d'accompagnement en matière de sécurité informatique.
- Il est pour cela proposé de renforcer le dispositif avec le recrutement d'un second Conseiller Numérique (niveau technicien - financé par le Budget Annexe Très Haut Débit).
- Les inscriptions budgétaires 2025 proposées pour les services MNCS : 50 K€ d'investissement, 21 K€ de fonctionnement.

Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) :

- L'année 2024 marque la quasi-finalisation du premier « millésime » du PCRS de Haute-Savoie. Toutes les photographies aériennes ont été réalisées, il reste à livrer les données vectorisées.
- Pour 2025, il est prévu de réaliser les premières acquisitions aériennes du deuxième « millésime PCRS », et de finaliser les prestations concernant le 1^{er} millésime (vectorisation).
- Les nouvelles conventions de cofinancement pour le second millésime seront proposées aux partenaires dès le début d'année 2025.
- Les inscriptions budgétaires 2025 proposées pour les services PCRS : 640 K€ d'investissement, aucune inscription en fonctionnement.

Territoires Connectés et durables, et Innovation :

- En 2024, le passage à l'étape opérationnelle de l'expérimentation relative à la mutualisation d'un réseau d'objets connectés (Expé'loT) s'est concrétisé par l'installation des premiers équipements réseaux par le SYANE : 9 relais radio spécifiques à la collecte des compteurs connectés et autres capteurs ou objets connectés.
- Les territoires faisant partie de l'expérimentation sont : LOVAGNY, ST-JEOIRE, ABONDANCE, Syndicat Rocailles Bellecombe (eau / assainissement), CC Fier et Usses, CC de Rumilly.
- De nombreux services publics sont concernés : télérelève de l'eau potable, consommations des bâtiments, télégestion de l'éclairage public, gestion des risques. A noter, les services du SYANE participent aussi à cette expérimentation pour leurs propres besoins : service éclairage public et réseaux de chaleur.
- Pour 2025, il est proposé de poursuivre l'expérimentation et d'inscrire une partie des crédits 2024 non consommés pour étendre l'expérimentation à d'autres partenaires qui ont exprimé un intérêt (CCPEVA, MENTHONNEX-SOUS-CLERMONT...), ainsi que pour préparer le lancement du service mutualisé de long terme dans le prolongement de l'expérimentation.
- Il est aussi proposé de lancer une expérimentation relative à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle de type « Grand Modèle de Langage » pour les collectivités territoriales et directions générales des services (outils de type ChatGPT, Copilot, Gemini...).
- Pour ces projets, il est proposé d'inscrire 80 K€ en investissement et 92 K€ en fonctionnement.

4) ECLAIRAGE PUBLIC

a. La compétence Eclairage Public du SYANE

La compétence Eclairage Public est une compétence exercée par le SYANE suite à transfert de compétence des communes (ou EPCI) vers le Syndicat.

Statutairement, cette compétence se décline en 2 options distinctes :

- Option "A" emportant la maîtrise d'ouvrage par le SYANE des investissements portant sur le parc éclairage public de la commune concernée. S'y rattachent également, les analyses/évaluations préalables tels que les diagnostics de patrimoine, inventaires ou encore Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.

A ce jour 184 communes (et EPCI) ont opté pour le transfert de cette compétence au SYANE.

- Option "B" correspondant au même périmètre d'intervention que l'option A" précitée auquel s'ajoute l'Exploitation/Maintenance du parc éclairage public de la commune concernée.

A ce jour 41 communes ont opté pour le transfert de la compétence Eclairage Public "option B" au SYANE.

Les propositions relatives aux investissements d'éclairage public et inscrites au budget 2025 s'évaluent globalement à 10 M€ via le Programme Principal de Travaux (comprenant principalement des travaux de renouvellement de réseaux à neufs, ainsi que des opérations de Gros Entretien et Rénovation des installations existantes et vétustes).

Par ailleurs, il est proposé de maintenir les taux de participations du Syndicat au titre de la compétence "Option A" pour 2025.

S'agissant de l'exercice de l'exploitation / maintenance du parc d'éclairage public transféré, les dépenses de fonctionnement sont à équilibrer avec le produit des cotisations associées.

Celles-ci sont appliquées annuellement comme suit :

- 15 € par point lumineux de type « led »,
- 25 € par point lumineux de type « lampes à décharge ».

De plus, une contribution de 5 € / point lumineux est appelée au titre de la Gestion Patrimoniale.

Sur l'exercice en cours de clôture, les montants en dépenses et recettes convergent à hauteur de 590 K€. Considérant de nouveaux transferts de compétences en "Option B" à intervenir sur l'exercice 2025 (communes de FILLIERE et de SERVOZ...), il est proposé d'équilibrer ce service en recettes et dépenses à hauteur de 620 K€ pour l'exercice 2025 tout en reconduisant les conditions de cotisations précitées.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage Public, il y a lieu de préciser les 2 points suivants susceptibles d'avoir un impact budgétaire courant 2025 :

- Le lancement du Marché Global de Performance portant sur le parc Eclairage Public de la ville d'EVIAN-LES-BAINS : Ce marché "pilote" s'exécute sur 8 années et est assorti d'objectifs de rénovation du parc avec gains énergétiques (> 50 % de gains) ainsi que de qualité du service de la maintenance (taux de pannes).
Ce marché doit faire l'objet d'un financement et d'une inscription budgétaire spécifique. En cas de notification, il sera proposé la création d'un poste sur 3 années (catégorie A), dont le coût est à intégrer au financement de l'opération afin d'assurer le lancement opérationnel du marché, le suivi des investissements concentrés sur 2 années, ainsi que l'évaluation des indicateurs de performances associées.
- La candidature au projet européen ELENA – volet Eclairage Public. Ce projet permettrait de financer les ressources à mobiliser en amont des lancements de travaux portant sur la rénovation de parc d'éclairage public en Zone d'Activités Economiques ou encore portant sur des communes souhaitant s'engager dans une rénovation totale de leur parc via un dispositif de type Marché Global de Performance.
Dans le cas d'une suite favorable à la candidature ELENA, il est précisé que le Comité syndical sera alors invité à donner son accord à l'engagement des programmes de travaux précités ainsi qu'à la création de poste(s) correspondants pour une mise en œuvre opérationnelle.

b. Le géoréférencement des réseaux EP

Désormais normalisée dans le Code de l'environnement, une réglementation récente et contraignante implique aussi bien les exploitants de réseaux que les maîtres d'ouvrage, qui doivent

rendre plus sûrs leurs travaux à proximité des réseaux, et les exécutants, qui doivent sécuriser leurs chantiers.

5) ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Syndicat assure différents niveaux d'intervention en matière d'énergies renouvelables dans l'objectif de proposer un dispositif d'accompagnement complet pour permettre la réalisation des projets soutenus par ses adhérents :

- a. des études d'aides à la décision ;
- b. la maîtrise d'ouvrage de projets ;
- c. l'animation territoriale et la gestion d'une partie des subventions mobilisables auprès de l'ADEME dans le cadre du Fonds Chaleur pour la réalisation de projets d'énergies renouvelables thermiques au travers du "Contrat Chaleur Renouvelable".

a. Les études d'aides à la décision auprès des communes et intercommunalités adhérentes

Au titre de ses compétences, le SYANE intervient pour la conduite d'études d'aides à la décision portant sur les énergies renouvelables au bénéfice de ses adhérents.

La poursuite du dispositif déjà en place

Le budget 2025 intègre la poursuite de ce dispositif, notamment au travers d'accords-cadres pour les études de faisabilité concernant la géothermie de minime importance, le solaire photovoltaïque et les réseaux de chaleur, ainsi que des études ponctuelles concernant la réalisation d'installations hydroélectriques, sur cours d'eau au fil de l'eau ou sur le réseau d'adduction d'eau potable.

Au total, la réalisation de ces études, qui relèvent d'un caractère relativement récurrent, correspond à un budget prévisionnel pour 2025 de 0,4 M€ TTC.

La mise en œuvre de nouvelles actions

Pour répondre aux enjeux territoriaux, des études spécifiques relatives à la caractérisation de potentiel en énergies renouvelables sont prévues en 2025 :

- L'établissement d'une cartographie complète de la ressource en géothermie sur nappe à l'échelle des vallées du Département ;
- La caractérisation de la ressource potentielle en géothermie de moyenne profondeur sur les bassins urbains denses du Département (bassin annecien et bassin genevois) avec le prolongement des études lancées en 2023 auprès du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et de l'Université Savoie-Mont-Blanc sur le bassin annecien, et le lancement d'études spécifiques sur le bassin genevois, en partenariat avec les collectivités concernées ;
- La caractérisation du potentiel énergétique en biométhane mobilisable dans le cas d'une optimisation de la valorisation des boues issues des stations d'épurations publiques à l'échelle du Département ;
- La poursuite des actions décidées dans le cadre de l'établissement du schéma directeur départemental d'approvisionnement en bois déchiqueté et des lignes directrices délibérées par le SYANE à ce sujet au printemps 2024 (observatoire des productions et consommations, études d'approvisionnement spécifiques à certains projets, études d'impact sur la qualité de l'air) ;
- L'accompagnement des adhérents du SYANE dans la mise en œuvre d'opérations d'autoconsommation collective intégrant une partie de leur patrimoine, à travers la mise en place de personnes morales organisatrices (PMO) le cas échéant.

Au total, la réalisation de ces études, qui relèvent d'un caractère relativement ponctuel, correspond à un budget prévisionnel pour 2025 de 0,4 M€ TTC.

Dans tous les cas, ces études sont pilotées par le SYANE avec une participation, le cas échéant, de la ou des collectivités adhérentes concernées à hauteur de 30 % du montant TTC des dépenses.

b. La maîtrise d'ouvrage des projets

Le renforcement des outils du SYANE déjà en place

Depuis 2018, le SYANE dispose de deux outils capables d'assurer la maîtrise d'ouvrage de projets de production d'énergie renouvelable :

- La régie Syan'Chaleur, dotée d'une autonomie financière sans personnalité morale, pour la gestion de réseaux publics de chaleur, après transfert de la compétence de la part des collectivités concernées ;
- La Société d'Economie Mixte Syan'EnR, pour la réalisation de projets de production d'énergie renouvelable dans le champs concurrentiel (photovoltaïque et hydroélectricité principalement) sur patrimoine privé ou public, avec une rentabilité économique, dans laquelle le SYANE est actionnaire majoritaire à 71 %.

Il est rappelé que, depuis la création de la régie Syan'Chaleur, 1,4 M€ de dotations initiales ont été versées par le SYANE auprès du BARC, entre 2019 et 2023.

Ces dotations initiales correspondent à des avances remboursables par les projets, à taux zéro sur 30 ans. Aucune nouvelle dotation initiale n'est budgétée pour le BARC sur l'exercice 2025, ni envisagée pour les exercices suivants.

Depuis la création de la SEM Syan'EnR, 1,2 M€ de fonds propres ont été apportés par le SYANE, répartis en 0,7 M€ d'apports en capital initial et 0,5 M€ d'apports en compte courant d'associés rémunérés à un taux de 0,2 % par an, versés en 2022 et renouvelés pour 2 ans à fin 2024.

Le budget 2025 prévoit la poursuite du développement et de l'accompagnement de ces deux structures avec :

- la mise à disposition de personnel du SYANE pour l'activité de la régie Syan'Chaleur, pour un montant refacturé au réel à Syan'Chaleur, d'environ 400 K€.
- La mise à disposition de personnel du SYANE pour l'activité de la SEM Syan'EnR, pour un montant refacturé selon la convention de mise à disposition conclue pour la période 2022-2026, d'environ 180 K€.
- La participation à l'augmentation de capital de la SEM Syan'EnR, à hauteur de 500 K€ d'apports par le SYANE en 2025 en cohérence avec la feuille de route de la structure validée par ses actionnaires fin 2024.

Il est à souligner que la régie Syan'Chaleur a l'obligation d'être équilibrée en dépenses et en recettes, et ne peut donc pas être une source de coûts ou de revenus pour le SYANE sur la durée de vie des projets.

Au contraire, la SEM Syan'EnR est une société de droits privés, qui peut subir des pertes ou générer des revenus selon la santé financière des opérations réalisées. Un important travail de prospective financière a été réalisé pour la SEM Syan'EnR en 2024 afin de s'assurer que les fonds propres apportés par le SYANE à compter de 2025 seront source de profits et non de pertes, avec l'affirmation du positionnement de Syan'EnR sur des projets intrinsèquement rentables.

La perspective de mise en place de nouveaux outils en réponse aux attentes des adhérents

Structures partenariales pour la chaleur

Concernant les réseaux publics de chaleur, le SYANE a été sollicité en 2024 pour participer à la réalisation de nouveaux projets qui n'ont pas vocation à être réalisés par la régie Syan'Chaleur, soit de par le niveau d'investissement (et risque financier associé) relativement conséquent qu'ils représentent (bassin d'Annemasse, Saint-Julien-en-Genevois, Chamonix Mont-Blanc) et/ou de par la volonté de la commune concernée de conserver l'exercice de sa compétence "réseau public de chaleur" (bassin d'Annemasse, Annecy).

Il est ainsi envisagé la mise en œuvre, selon le cas, de groupement d'autorités concédantes ou de Sociétés Publiques Locales (SPL) pour la réalisation de ces projets. Le budget 2025 intègre l'analyse de ces éventualités, avec le pilotage par le SYANE de tout ou partie des missions techniques, juridiques et économiques afférentes, pour un montant de 0,2 M€.

Si la pertinence de mise en œuvre d'une ou plusieurs SPL chaleur est confirmée dès 2025, la participation au capital du SYANE fera l'objet d'une Décision Modificative sur l'année 2025.

Maîtrise d'ouvrage de petites installations photovoltaïques

Sur le volet photovoltaïque, le taux de réalisation constaté sur les études portées par le SYANE pour le compte de ses adhérents (50 études réalisées depuis 2020 pour 20 projets réalisés) peut probablement être amélioré.

Il est ainsi proposé de construire en 2025 un dispositif prévoyant une capacité d'intervention directe du SYANE pour la réalisation d'installations photovoltaïques en toiture ou en ombrières sur le patrimoine de ses adhérents, avec un fonds de concours des adhérents concernés pour permettre un équilibre économique du dispositif pour le SYANE.

Ce dispositif aurait vocation à concerner les projets photovoltaïques des adhérents du SYANE n'ayant pas de rentabilité économique suffisante pour permettre l'intervention de tiers investisseurs privés (Syan'EnR notamment).

Le budget 2025 intègre ainsi une prestation d'accompagnement juridique pour la mise en place de ce dispositif, ainsi qu'une dotation initiale du SYANE d'un montant de 0,1 M€ pour son amorçage.

c. Le Contrat Chaleur Renouvelable

Le Contrat Chaleur Renouvelable, conclu entre l'ADEME et le SYANE en 2023, vise à soutenir financièrement les études et investissements pour des projets de chaleur renouvelable (géothermie, solaire thermique, chaufferie bois dédiée, réseau de chaleur renouvelable) des collectivités et entreprises.

Ce contrat permet la distribution de 10,8 M€ de subventions sur le territoire couvert par le SYANE dans le cadre du contrat conclu avec l'ADEME (c'est à dire celui de la Haute-Savoie hormis le Grand Annecy et le Pôle Métropolitain du Genevois Français).

Plus de 90 % des fonds octroyés par l'ADEME seront déjà attribués à fin 2024, alors que le contrat court jusqu'à fin septembre 2025.

Compte tenu du succès du contrat avec un taux d'attribution très avancé, il est prévu son renouvellement anticipé à mi-2025.

Le Grand Annecy et le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) disposent également d'un Contrat Chaleur Renouvelable sur leur territoire, le SYANE assurant la couverture du reste du département.

Pour ce renouvellement, en considérant une durée de 4 ans et une baisse de 10 % du montant de subvention à attribuer : le SYANE disposerait à mi-2025 d'un nouveau Contrat Chaleur Renouvelable de 13 M€.

L'ADEME a exprimé son souhait de regrouper les contrats, il est possible que le périmètre du contrat renouvelé soit plus large.

Il est proposé de prolonger les contrats de projet des agents concernés.

6) DOMAINE DE L'ENERGIE (MAÎTRISE DE L'ENERGIE, RENOVATION THERMIQUE, TRANSITION ECOLOGIQUE, ACCOMPAGNEMENT A LA PLANIFICATION ENERGETIQUE, ACHATS GROUPES D'ENERGIE)

a. Distribution publique d'électricité et fourniture aux tarifs réglementés de vente

Au titre du contrôle, pour 2025 il est proposé de retenir un montant de 20 K€ au titre de la réalisation de la mission de contrôle confiée à l'AEC dans le cadre du marché de groupement de commande TEARA renouvelé en 2024.

b. Distribution publique de gaz

Au titre du contrôle, pour 2025 il est proposé de retenir un montant de 20 K€ au titre de la réalisation de la mission de contrôle confiée à Naldéo dans le cadre du marché de groupement de commande TEARA renouvelé en 2024.

Par ailleurs, en 2022, un nouveau modèle national de contrat de concession pour le gaz a été publié.

Dans ce cadre, le SYANE a engagé une démarche visant à renouveler ces contrats de concession de distribution publique de gaz naturel sur la base de ce nouveau modèle. Cette démarche s'articule notamment autour de deux enjeux : (i) regrouper les contrats au sein d'un contrat de concession regroupé et (ii) réaliser un diagnostic du réseau et définir des orientations d'investissement pour la durée du contrat.

Ce dernier point nécessite un travail d'étude qu'il est proposé d'étendre à l'ensemble du périmètre de distribution de GRDF en sollicitant l'accord des communes qui n'ont pas transféré la compétence Gaz au SYANE.

A cette fin, le SYANE sera amené à négocier avec GRDF ce nouveau modèle de contrat, établir des diagnostics et bilans de fin de contrat pour les contrats qui arrivent à échéance mais également pour les autres contrats qui pourraient basculer vers ce nouveau modèle.

Cet exercice n'ayant pas été mené en 2024, il est proposé de reconduire la demande exprimée en 2024 pour l'année 2025, soit un montant estimatif de 40 K€ pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique et juridique associées.

c. Evolution de l'offre Maîtrise de l'Energie

L'offre Maîtrise de l'Energie proposée par le SYANE a été construite dans la période 2012-2014. Elle comporte les services indiqués dans les paragraphes suivants (d. à g.) : Conseil Energie, audits énergétiques et études d'aide à la décision, aide aux projets de rénovation énergétique, valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

Face à l'évolution des attentes et des besoins du territoire, après plusieurs années de forte croissance des demandes et du service, il apparaît nécessaire de revoir cette offre et l'organisation associée. Un projet de service a été lancé en 2024 sur le service Maîtrise de l'Energie (MDE).

Il vise à construire une offre plus souple à plusieurs niveaux qui permettra de s'adapter à plus de collectivités et de répondre de manière plus précise à leurs besoins (notamment dans le cas où la collectivité a déjà des moyens en interne sur ces sujets).

Ce travail commencé en 2024, aboutira en 2025. Ainsi, une nouvelle offre Maîtrise de l'Energie et une nouvelle organisation devrait être présentées courant 2025.

d. Service de Conseil Energie

Le Service de Conseil Energie est un service mutualisé, aujourd'hui mobilisé par 143 communes de moins de 14.000 habitants qui représentent environ 405.000 habitants DGF, 3 communes de plus de 14.000 habitants et 10 intercommunalités.

L'année 2024 a été marquée par un développement du service (11 communes supplémentaires suivies).

Pour ce service de Conseil Energie et ses actions de Maîtrise de l'Energie, le SYANE s'appuie notamment sur les aides financières des programmes ACTEE.

En 2024 est intervenu le solde du programme ACTEE SEQUOIA 3 pour lequel le SYANE, suite à une modification des conditions d'aides, a pu obtenir 1 M€ supplémentaire pour les lauréats du programme et une aide finale pour le SYANE qui s'est élevée à 90,3 K€ sur la durée du programme.

Par ailleurs, le SYANE a porté une candidature regroupée avec plusieurs collectivités du département dans le cadre du programme CHENE et a été lauréat des saisons 2 (373,7 K€ d'aide sollicitée pour l'ensemble des lauréats dont 107,9 K€ au bénéfice du SYANE) et 3 (144,3 K€ d'aide sollicitée pour l'ensemble des lauréats) de ce programme et est candidat pour la saison 4 de ce programme.

L'année 2025 s'annonce similaire à 2024 avec un nombre de nouvelles adhésions qui devrait s'approcher d'une dizaine : 7 collectivités ont déjà manifesté leur intention d'adhérer au service en novembre 2024 et 23 ont déjà sollicité des informations.

Le service est en partie financé par les cotisations des communes adhérentes dont le montant est estimé à 391 K€ pour 2025.

L'équilibre financier du service est assuré par les ressources en propre du SYANE, en particulier les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et la retenue de l'Accise sur l'Electricité.

Par ailleurs, afin d'accompagner de manière plus complète les collectivités, une expérimentation visant à accompagner certains projets de rénovation par une démarche d'Assistance à Maîtrise d'Usage (AMU) a été lancée en 2023.

L'Assistance à Maîtrise d'Usage consiste à porter des actions auprès des gestionnaires et des usagers des bâtiments pour les impliquer en phase de conception et de mise en œuvre d'un projet de rénovation ainsi que tout au long de la vie du bâtiment. Cette démarche vise à maximiser les économies d'énergie issues de la rénovation des bâtiments et à engager l'ensemble des acteurs et utilisateurs d'un bâtiment dans une démarche vers plus de sobriété, de résilience et de liens.

Dans ce cadre, le SYANE a été retenu en 2023 comme lauréat du programme Européen Life BAOBAP (candidature coordonnée par AuRA-EE) dont le financement a été complété par un

financement ACTEE pour couvrir 100 % des frais et temps hommes jours passés pendant 3 ans (2023-2026).

Un budget de 10 K€ est prévu pour financer le travail sur l'AMU et du temps agent sera prévu sur ces thématiques à hauteur de 0,3 ETP.

Ce travail sera complété par la coordination d'une participation limitée (à titre d'expérimentation) au challenge CUBE Ville organisé par la FNCCR, le CEREMA et l'IFPEB qui vise une amélioration du lien avec les usagers des bâtiments et l'optimisation des systèmes et donne accès, pour les communes, à un support du CEREMA à un coût très réduit.

e. Audits énergétiques et autres études d'aide à la décision

Le SYANE se positionne comme maître d'ouvrage pour les études d'aides à la décision en matière de maîtrise de la demande en énergie : Audits Energétiques, Audits de chaufferie.

Le financement de ces études est assuré par :

- Les ressources propres du Syndicat ;
- Une contribution des collectivités intéressées qui dépend de leur adhésion ou non au Conseil Energie ;
- Les aides financières des programmes ACTEE (CHENE) qui couvrent 50 % des études réalisées sur le patrimoine des communes des territoires lauréats.

Fin 2024, afin de développer l'offre du SYANE sur un sujet susceptible de gains rapides, il a été proposé la possibilité de réaliser des audits de chaufferie.

Une enveloppe de 193 K€ (dont études chaufferies) est proposée pour la réalisation de nouveaux audits Energétiques ou Etudes chaufferies en 2025.

f. Aide et accompagnement des projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti

Au-delà de l'accompagnement des communes et intercommunalités de Haute-Savoie par le service de Conseil Energie du SYANE, il apparaît que la mise en œuvre des travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti public est un véritable défi, nécessitant d'importants moyens, humains comme financiers.

De nombreux freins persistent pour cette filière :

- des contraintes économiques : capacités de financement des collectivités face à l'ampleur du parc à rénover
- des contraintes techniques : normes de sécurité, d'accessibilité, qualité de l'air, amiante...
- des contraintes exogènes : entreprises de travaux (budget, calendrier, ressources), pénurie de matériaux, fraude, etc.

Depuis 2012, le SYANE portait un Appel à Projets annuel pour aider et inciter à la réalisation de projets de rénovation énergétique ambitieux à l'appui d'une subvention et d'un accompagnement technique. Cet Appel à Projets n'apparaissait plus adapté au contexte de 2024 pour lequel le besoin est davantage d'accompagner un nombre important de projets, de faciliter leur réalisation et d'aider à l'atteinte des performances énergétiques attendues.

L'Appel à Projets n'a donc pas été reconduit en 2024 et un nouveau dispositif d'accompagnement financier et technique des projets de rénovation a été lancé fin 2024 - le dispositif Sy'nergies.

Ce dispositif s'appuie au niveau financier sur une avance remboursable et une avance de CEE. Le SYANE prend en charge les intérêts d'emprunts liés à l'avance remboursable qui s'appuie sur un contrat d'Intracting validé fin 2024 avec la Banque des Territoires (2,9 M€ d'emprunt). En 2025,

l'objectif est d'atteindre 1.470 K€ d'avances de travaux engagées par les communes à travers le dispositif Sy'nergies.

Le dispositif Sy'nergies s'appuie également sur un accompagnement technique.

Afin de permettre cet accompagnement technique et le suivi du dispositif Sy'nergies, il est nécessaire de créer 2 postes supplémentaires : un poste de chargé du dispositif et un poste d'expert en capacité d'accompagner les projets complexes et d'aider à la montée en compétence des équipes de Conseillers Energies (qui assureront l'accompagnement sur les communes adhérentes au Conseil Energie) et les conseillers Sy'nergies (qui assureront l'accompagnement sur les autres communes).

Cet accompagnement technique prévoit également la prise en charge par le SYANE de certaines prestations utiles à la bonne réalisation du projet : tests d'étanchéité à l'air, études de programmation, de qualité de l'air intérieur. Ces études et tests vont s'étaler sur la durée de l'accompagnement des projets.

En 2025, 100 K€ de budget sont prévus pour la réalisation de tests et études d'accompagnement.

Ces coûts associés au dispositif seront couverts par :

- des participations et des frais de gestion appelés auprès des bénéficiaires du dispositif,
- d'éventuelles aides/subventions. A ce titre, le SYANE a déposé une candidature au projet européen ELENA qui pourrait prendre en charge 90 % des frais humains et d'ingénierie en amont du lancement des projets.

Les frais de gestion seront appelés avec les remboursements des avances remboursables (donc décalés dans le temps). Seules les participations sur les phases amont du projet, précédant la mise en place du dispositif financier seront rattachées à 2025 pour un montant estimé à 18 K€ mais seulement appelé sur année échue, par conséquent au début de l'année 2026.

g. Accompagnement du SYANE au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le SYANE propose un dispositif de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) à l'attention de ses collectivités adhérentes. Ce dispositif permet la valorisation de CEE faisant suite à des actions éligibles (opérations permettant la réalisation d'économies d'énergies sur le patrimoine bâti).

Le produit des ventes de Certificats d'Economie d'Energie est reversé aux collectivités concernées dans des conditions qui diffèrent selon que cette collectivité adhère au service de Conseil Energie (versement à 100 %) ou non (versement à 85 %).

En 2025, il est prévu de vendre pour environ 500 K€ de CEE dont 400 K€ seront reversés aux communes.

A partir de 2022, un arrêté impose un grand nombre de nouvelles obligations d'inspections par un organisme indépendant COFRAC sur les opérations valorisables en CEE. Afin de réaliser les contrôles associés, il est proposé d'inscrire une enveloppe de 10 K€ en 2025.

h. Accompagnement des EPCI dans la planification énergétique de leurs territoires

Depuis 2017, le SYANE accompagne les EPCI-FP qui le souhaitent à la réalisation de leur Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).

Cet accompagnement a évolué au fil du temps et des besoins. En 2025 il concerne principalement la mise en œuvre d'actions définies dans les documents de planification des EPCI-FP tels que les PCAET ou les schémas directeurs énergies (SDE).

L'élaboration de nouveaux documents de planification énergétique reste néanmoins d'actualité avec 1 SDE et 1 PCAET en 2024 et 2 SDE prévus pour 2025, accompagnés par le SYANE.

Il est prévu également la mutualisation d'outils complémentaires, tels qu'un cadastre solaire à destination des particuliers et entreprises pour leur faciliter la qualification de projets photovoltaïques, des ateliers de sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique, ou de potentielles études d'opportunité à l'échelle départementale (mutualisation des boues de STEP pour méthanisation, hydroélectricité sur réseau d'eau potable, etc.).

Il est proposé de consacrer 30 K€ pour les ateliers et études susmentionnés.

Le SYANE compte 15 EPCI-FP parmi ses membres à la fin 2024. Les recettes d'adhésion s'élèvent à près de 190.000 €.

i. Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) et portage d'évènements sur la Transition Energétique

Depuis 2016, et conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SYANE a instauré une Commission Consultative Paritaire de l'Energie dont l'objet est de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter les échanges de données.

En 2024, le SYANE a organisé ou contribué à plusieurs animations à destination des membres de la CCPE, notamment au travers d'un partenariat noué avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), et l'organisation de 3 soirées énergie :

- 02/04/2024 : « Décarbonation, agir maintenant et vite ! » ;
- 26/09/2024 : « Discours, méthode et gouvernance : dépasser les barrières pour accélérer la transition énergétique » ;
- 08/10/2024 : « Entre usages et réglementations, quel éclairage public pour nos collectivités ».

La soirée du 26 septembre fut précédée d'une séance plus formelle de la CCPE ayant permis un partage des avancements de la feuille de route CCPE établie en 2022.

Pour 2025 il est proposé de reconduire l'organisation de deux soirées énergie et d'un forum de la transition énergétique. Une des soirées sera précédée de la CCPE. Le budget prévu est de 28 K€.

j. Achats groupés d'énergie

Depuis 2014, le SYANE coordonne des groupements de commandes d'achat d'énergie (électricité et gaz naturel) réunissant plus de 167 adhérents pour le gaz (plus de 1.200 sites au total) et plus de 287 adhérents pour l'électricité (plus de 11.000 sites au total).

En 2024, le SYANE a renouvelé son marché de fourniture de gaz naturel pour la période 2026-2029 et a attribué un premier marché subséquent pour la période 2026-2027. Le SYANE appellera en 2025 les cotisations des adhérents au titre de ce marché (environ 250 K€).

Au titre du suivi de l'exécution de ses marchés, il est proposé de retenir un budget de 20 K€ au titre des coûts d'AMO nécessaire au suivi de ces marchés.

k. Smartgrids - autoconsommation collective

En 2022, le premier projet d'autoconsommation collective est entré en service en Haute-Savoie. Dans un contexte d'envolée des prix de l'électricité, l'autoconsommation collective est un moyen de stabiliser les factures des collectivités tout en contribuant à la souveraineté et à la transition énergétique locale.

Les récents tarifs d'achat photovoltaïque permettent la garantie d'un revenu pour la production tout en laissant libre choix d'autoconsommer ou de vendre cette production à chaque instant. L'autoconsommation collective apparaît alors comme une option d'optimisation sans engagements sur la durée, et offrant des services économiques et sociétaux indéniables.

Ce type d'opération est en croissance forte en France et la Haute-Savoie suit la même tendance. Elle nécessite la désignation d'une personne morale organisatrice (PMO) qui regroupe les producteurs et consommateurs d'une même opération. Lorsque l'opération est patrimoniale avec des producteurs et consommateurs appartenant à la même collectivité, la PMO est la collectivité elle-même.

Dès 2025, le SYANE propose alors de fournir des services d'assistance à PMO patrimoniale, sous forme de logiciel et de temps humain, dans le cadre de la compétence de contribution à la transition énergétique et numérique. Le SYANE propose également de se constituer PMO pour une opération qui regrouperait deux collectivités adhérentes au SYANE, et d'étudier l'opportunité de construire une association départementale dédiée à la PMO.

L'ensemble de ces actions est estimé à 14,5 K€ pour 2025.

l. Outils / logiciels de la direction énergie

Afin de rendre toujours plus efficaces les actions des chargés de mission, il est proposé en 2025 de mener une analyse comparative des solutions existantes sur le marché afin d'envisager la mise en place/le renouvellement :

- d'un outil de suivi des groupements d'achat d'énergie (budget estimé à 15 K€),
- d'un cadastre solaire mutualisé à l'échelle du département, besoin relayé par les EPCI-FP dans le cadre de leurs PCAET ou Schémas directeurs énergie (participation estimée à 15 K€),
- d'un outil de collecte et de visualisations des données pour l'établissement de tableaux de bords et rapports automatisés sur différents sujets (notamment réseaux de distribution électricité et gaz, bornes de recharge), en lien avec la DSI.

L'outil de planification énergétique territoriale « Symaginer » continue de s'adapter à l'évolution des besoins, et d'éventuels développements complémentaires seront réalisés pour maintenir sa pertinence auprès des utilisateurs (EPCI-FP et SYANE). Un budget prévisionnel de 20 K€ est prévu pour cela.

7) RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUE ET CARBURANTS ALTERNATIFS

a. Schéma directeur de Développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ouvertes au public (SDIRVE) - suivi et évaluation

Le schéma directeur a été adopté par le Comité du SYANE le 23 mars 2023, suite à l'avis favorable des services de l'Etat, 10 jours auparavant. Ce document définit le besoin de recharge accessible au public pour chaque commune en 2025 et 2028, pour permettre un développement cohérent entre maîtrises d'ouvrage publiques et privées.

Le cadre réglementaire prévoit une mise à jour de ce document en 2025 qui nécessitera l'acquisition de données et la mise en place d'une plateforme de partage, estimés à 13 K€. Le recrutement d'un stagiaire ingénieur pour cette mise à jour est également prévu.

b. Délégation de service public d'IRVE, infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

Pour rappel, le service public de recharge est géré en Délégation de Service Public (DSP), attribuée en 2020 à la société SPBR1, dont les principaux actionnaires sont EasyCharge (groupe Vinci) et le Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (lié au fonds Demeter).

L'année 2023 a été marquée par une poursuite de la progression des chiffres de fréquentation des bornes de recharge d'eborn et notamment du SYANE (progression de + 37 % est observée en 2023 par rapport à 2022) sur le périmètre du SYANE (+ 33 % à l'échelle eborn). L'usage dépasse celui qui était prévu dans le compte d'exploitation prévisionnel attaché au contrat. Cette tendance s'est poursuivie sur le premier semestre de l'année 2024.

Les recettes usagers sont perçues intégralement par le délégataire.

• Fonctionnement pour le service de recharge :

Dans le cadre de la DSP, les syndicats contribuent à l'exploitation du service en versant au délégataire une subvention d'équilibre dite « subvention de développement technologique ». En 2025, le SYANE contribuera à hauteur de 120 K€. Il convient de noter que le niveau annuel définitif de subvention de développement technologique ne peut être connu qu'au 1^{er} juillet de chaque année au regard de la formule d'indexation prévue par le contrat.

Pour l'année 2025, le SYANE souhaite prévoir les budgets suivants :

- 20 K€ d'enveloppe projet dédié à la préfiguration du futur d'eborn à compter de 2028 (acquisition de données, réalisations d'études et notes auprès de tiers etc.) dont les coûts seront répercutés à part égale aux membres du groupement (soit in fine 1.818 € pour le SYANE) ;
- 20 K€ de budget afin de solliciter un AMO sur le contrôle comptable et financier de la DSP au titre de l'année 2025 dont les coûts seront répercutés à part égale aux membres du groupement (soit in fine 1.818 € pour le SYANE).

Aucune autre charge d'exploitation (électricité, maintenance...) n'est supportée par le SYANE. Le délégataire perçoit l'ensemble des recettes des usagers.

Les recettes de fonctionnement attendues par le SYANE correspondent à la redevance de contrôle (68 K€) et à la redevance de mise à disposition des biens de la DSP (~ 16 K€). Par ailleurs, pour l'année 2025, le SYANE sera amené à percevoir 47 K€ au titre du reversement des recettes de post-charge perçues par le délégataire sur l'année 2024.

c. Services complémentaires de recharge pour les parkings

La Loi Climat et Résilience répond à une ambition d'accélérer la transition vers une mobilité plus propre. Parmi les leviers d'action, l'obligation d'équipements en bornes de recharge des parkings publics, gérés en régie, marché ou DSP, deviendra obligatoire à partir de 2025, à hauteur d'un point de charge par tranche de 20 places. Le SYANE est compétent pour la mise en place d'un service public de recharge, il est néanmoins considéré que cette obligation d'équipement revient au gestionnaire du parking.

Le SYANE a mené dès mi-2023 des études sur les solutions mutualisées qu'il serait possible de proposer aux gestionnaires de parking, donnant lieu à une enquête auprès de toutes les communes.

Peu de besoins ont été remontés, certains échanges se sont néanmoins poursuivis notamment avec la ville d'ANNECY.

En 2025 il est proposé de poursuivre la recherche de solutions mutualisées, par un travail des agents du SYANE et avec l'appui éventuel de prestations externes à hauteur de 10 K€.

d. Autres sujets de mobilité

En plus de son intervention dans le cadre de la recharge pour véhicules électriques, le SYANE est également compétent pour l'aménagement d'autres infrastructures d'avitaillement ou de recharge pour les véhicules (avitaillement en GNV - Gaz Naturel pour Véhicules, en Hydrogène ou recharge d'autres véhicules électriques).

Le SYANE avait réalisé en 2018 une étude d'opportunité pour les infrastructures de mobilité durable, visant à identifier le besoin en station GNV/Hydrogène et la pertinence éventuelle du Syndicat à les développer. Le SYANE avait alors conclu à l'absence d'action à court-terme sur ces deux vecteurs.

Le SYANE s'est depuis positionné comme relais des avancées de cette filière auprès des territoires (matinée d'étude carburants alternatifs en octobre 2022, rencontre hydrogène en juin 2024 avec la CCPEVA).

Pour 2025 il est proposé de réaliser une mise à jour de l'étude d'opportunité pour le positionnement du SYANE sur l'avitaillement hydrogène/GNV, pour un montant de 40 K€.

8) SOLIDARITE

Subvention à l'association ESF (Energies Sans Frontières) :

Le SYANE soutient l'association ESF, et a ainsi attribué depuis 2010 des subventions pour la réalisation de 7 projets d'électrification et d'éclairage public dans des pays en voie de développement (LAOS en 2010, TOGO en 2012, MADAGASCAR en 2014, HAÏTI en 2015, MADAGASCAR en 2016, LAOS en 2018, CAMEROUN en 2021, MADAGASCAR en 2023).

Il est proposé d'attribuer une subvention à cette association en 2025, à hauteur de 8.000 €.